

100 réactions

Une équipe de 15 journalistes du SOLEIL s'est mise à la chasse, dès hier après-midi, immédiatement après le dépôt de la question référendaire à l'Assemblée nationale, afin d'obtenir le plus grand nombre possible de réactions en provenance de tous les milieux.

Ainsi, une centaine de personnalités du monde politique, économique, financier, syndical, religieux, artistique, sportif, municipal, médical, social, éducatif, du Québec ou des autres provinces, de groupements majoritaires ou minoritaires, ont été jointes.

Ce relevé a été effectué par les journalistes Richard Daignault, Lise Lachance, Georges Angers, Jacques Samson, Pierre Boulet, Pierre Pelchat, Roger Bellefeuille, Claude Larochelle, Florent Plante, Réjean Lacombe, Raymond Giroux, Paul Bennett, J. Jacques Samson, Alain Bouchard et Régis Tremblay.

Nous vous présentons la majeure partie des réactions des personnes jointes. Plusieurs ont préféré remettre à plus tard leurs commentaires.

pages A-3, A-10-A-11

Fonctionnaires Oui à 90 pour cent aux offres

par Georges ANGERS

C'est dans une proportion de 90 pour 100 que les fonctionnaires du gouvernement du Québec ont accepté l'entente intervenue il y a un mois entre le gouvernement et les négociateurs du SFPQ.

Ces résultats ont été dévoilés ce matin par le président du SFPQ, M. Jean-Louis Harguindeguy, qui a précisé que la participation avait été de 53,49 pour 100 chez les fonctionnaires permanents et de 29,90 pour 100 chez les occasionnels.

13,335 fonctionnaires permanents ont accepté les offres du gouvernement et 1,357 les ont rejetées; chez les ouvriers du gouvernement, la proportion est à peu près la même, 3,675 les ayant acceptées et 427 rejetées.

Chez les occasionnels, 2,681 employés ont entériné l'entente contre 220 qui l'ont rejetée.

35,178 employés permanents du gouvernement avaient le droit de se prononcer et 18,817 s'en sont prévalu. Chez les occasionnels, 2,681 des 8,966 employés ont participé au scrutin.



Le Soleil, Gilles Lafond

Deux morts, trois blessés, à Ste-Foy

Deux morts, trois blessés dont un gravement, deux lourds camions trois automobiles déchiquetées, et toute circulation complètement bloquée sur le boulevard Henri IV, pendant plusieurs heures. Tel est le bilan du spectaculaire accident survenu ce matin dans les limites de Ste-Foy.

les détails, page D-15

Lévesque promet un second référendum

par Raymond GIROUX

Le gouvernement du Québec vient d'ajouter une nouvelle dimension au processus de souveraineté politique en promettant un deuxième référendum pour approuver ou refuser "tout changement de statut politique".

Telle est la surprise majeure que contient la question référendaire dévoilée, hier, à l'Assemblée nationale, par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, et dont le contenu devra subir l'approbation des députés

au cours du mois de février avant d'être soumis aux électeurs québécois quelque part au printemps prochain, probablement en juin.

Cette question du second référendum avait déjà été soulevée au dernier congrès du Parti québécois, en juin, mais n'avait pas été incluse telle quelle au programme.

M. Lévesque a toutefois expliqué en conférence de presse que "seuls les ânes ne changent pas d'idée", quand un journaliste lui a rappelé qu'il déclarait sur les ondes de Radio-Canada, il y a à peine deux mois, qu'il n'était pas question de tenir une telle consultation.

Le programme du PQ, dans sa version nouvelle, dit que le gouvernement s'engage à "demander aux citoyens du Québec, dans l'éventualité où il paraîtrait impossible d'en arriver à

une entente avec le Canada, le mandat d'exercer sans partage les pouvoirs d'un Etat souverain".

(Suite à la page A2, 6e col.)

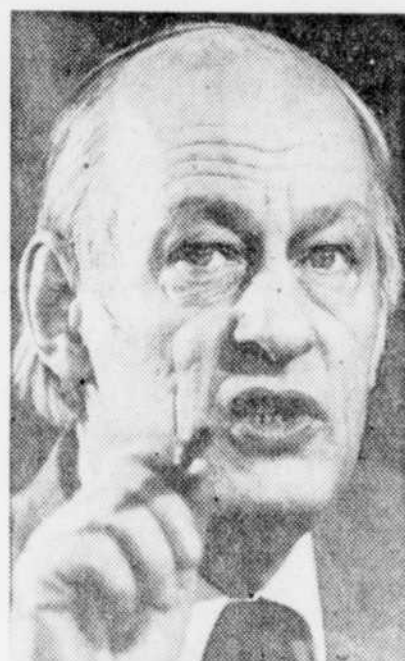
En éditorial

Par le biais de la question référendaire, c'est le procès du fédéralisme qui commence. Marcel Pénin constate que la question signifie d'abord: pour ou contre le fédéralisme? page A-6

Intégral

Le texte intégral du discours prononcé par le premier ministre René Lévesque lors du dévoilement de la question à l'Assemblée nationale hier après-midi.

page A-7



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

"Seuls les ânes ne changent pas d'idée", a lancé René Lévesque à un journaliste qui lui rappelait sa déclaration, il y a deux mois, selon laquelle il n'y aurait pas de second référendum.

VOICI LA QUESTION

"Le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples; cette entente permettrait au Québec d'acquiescer le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté, — et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie; tout changement de statut politique résultant de ces négociations sera soumis à la population par référendum."

"En conséquence, accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada?"

OUI ☐

NON ☐

La réponse de Ryan

"Non, merci; no, thanks!"

page A-2

vendredi



C'est bientôt Noël et CRAYONS DE SOLEIL t'en met plein la vue avec son cahier plus coloré que jamais. Tu auras de quoi t'amuser durant ton congé des fêtes. Le dessin à gauche montre le Père Noël arrivant à la maison de Sophie Bédard, 6 ans, de la rue Chanoine-Boucher à Beaufort. Joyeux Noël!

sommaire

Annonces classées	D-3 à D-13
Arts et spectacles	B-6 à B-9
Bandes dessinées	D-14
Bridge	D-8
Carrières et professions	B-5
Décès	D-15
Economie-finances	B-2 à B-4
Feuilleton	D-12
Horoscope	D-13
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-1 à D-15
Mot mystère	D-3
Mots croisés	D-7
Où aller à Québec	B-8
Page documentaire	A-7
Patron	D-11
Pierre Champagne	A-9
Sport	C-1 à C-4
Télévision	B-9

A l'assaut

CINCINNATI, Ohio (AP) — Une Cour d'appel de l'Ohio a estimé mercredi que le citoyen John Coyne peut conduire son tank à travers les rues de Cincinnati. Elle a jugé en effet anticonstitutionnelle une ordonnance municipale interdisant les véhicules non équipés de pneumatiques gonflables. M. Coyne, casseur de voitures de son état, avait été verbalisé par la police en 1978 pour avoir circulé dans une rue animée à bord d'un tank Sherman.

météo

Ensoleillé et passages nuageux. Maximum moins 5. Demain, nuageux et doux. détails en page D-3

Trudeau ouvre sa campagne à Winnipeg

page B-1



Le Soleil, Yvon Mongrain

Illusion d'optique!

Non, ce n'est pas une illusion. Il s'agit bel et bien d'une véritable maison sur le toit d'un édifice. C'est le département de Génie mécanique de l'université Laval qui fait construire un laboratoire sur le toit du pavillon Pouliot. Il s'agit en somme d'un bâtiment dont l'architecture ressemble à une maison unifamiliale et dont le chauffage sera assuré en partie par l'énergie douce: soleil et vents. L'expérience sera doublée de recherches approfondies.

"Non, merci; no, thanks!"

— Ryan

QUÉBEC (D'après PC) — La question qui sera posée au référendum, telle qu'elle est rédigée, n'est ni claire ni précise, puisqu'elle a besoin d'un long préambule. C'est une vraie fraude, a déclaré hier le chef de l'Opposition Claude Ryan.

La question passe à côté de l'essentiel, elle nie l'objectif dans les moyens et cherche à cacher ce que le gouvernement veut faire. Elle a été influencée beaucoup plus par les sondages que par le souci de soumettre aux électeurs un problème réel, a dit M. Ryan en faisant connaître à l'Assemblée nationale ses premières réactions à la question qui sera posée au référendum.

Il est impossible d'accepter la question telle qu'elle est formulée et nous dirons non au projet fondamental qu'elle essaie de camoufler, a-t-il dit. "Nous dirons: Non, merci, no, Thanks!"

Le gouvernement est "hypocrite et fourvoyant". S'il voulait agir franchement et avec limpidité, il n'aurait pas besoin d'entourer la question d'un long préambule.

La question devrait simplement demander: Êtes-vous pour ou contre l'indépendance politique du Québec? Êtes-vous pour ou contre l'association économique que préconise le Parti québécois? Au lieu de cela, le gouvernement a préféré continuer à chercher sa voie dans des sentiers fourvoyants et à poursuivre l'itinéraire tortueux qu'il suit depuis trois ans, a dit M. Ryan.

Si le gouvernement avait voulu être clair, il aurait simplement demandé: Approuvez-vous le projet de souveraineté-association que veut négocier le gouvernement? Si vous l'approuvez, donnez-vous au gouvernement le mandat de le négocier?

Le peuple ne peut pas donner au gouvernement le mandat de négocier un projet sur lequel il ne s'est pas encore prononcé, a affirmé le chef de l'Opposition.

Notre option à nous de l'Opposition officielle cherche, par de véritables négociations, à apporter des changements au régime fédéral dans lequel les Québécois se sont déjà épanouis et dans lequel ils peuvent continuer à le faire, a dit M. Ryan, qui a ajouté que le projet libéral sera rendu public dès le début de l'année.

Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue peu après, M. Ryan a reproché au gouvernement de tenir un référendum alors que, selon lui, il ne reste que 5 ou 6 mois à son mandat. A un journaliste qui lui rappelait que le gouvernement pouvait, s'il le voulait, rester au pouvoir jusqu'en 1981, il a affirmé que c'était "une pratique solidement établie au Québec que le gouvernement revienne devant le peuple à tous les quatre ans".

Le gouvernement ne devrait pas demander un mandat de négocier alors que son mandat est sur le point de se terminer. Qu'arrivera-t-il s'il était défait aux élections qui suivront a-t-il demandé? Il a lui-même fourni la réponse à sa question.

Il a expliqué que, si la population répondait "oui" au référendum, ce qu'il ne croit pas, et qu'aux élections suivantes le parti libéral était porté au pouvoir, il ne se sentirait pas tenu de poursuivre les négociations. Et il a expliqué pourquoi.

Les libéraux auraient été portés au pouvoir par des élections et au cours de la campagne électorale, ils auraient clairement expliqué leur programme. S'ils étaient élus, c'est que la population aurait préféré l'option libérale à l'option péquiste, a dit M. Ryan. La réponse au référendum n'est bonne que pour le mandat du gouvernement, a dit M. Ryan, qui a affirmé que sa logique était supérieure à celle du gouvernement.

Comme le résultat du référendum touchera l'ensemble du Canada, il préférerait que le référendum soit tenu à la grandeur du Canada afin de donner à toute la population la possibilité de se prononcer, a-t-il dit. "Je ne l'impose pas et je ne veux pas engager un débat là-dessus," mais ça me semble logique, a-t-il dit.

Il s'en est aussi pris au fait que le gouvernement promet dans la question de soumettre au peuple par référendum tout changement résultant des négociations entreprises après le référendum. Si la question était claire, a-t-il dit, on pourrait se passer d'un deuxième référendum.

Son parti n'a pas l'intention, au cours de la campagne référendaire, de discuter de l'option libérale. "Notre question n'est pas à l'ordre du jour. Nous dirons cependant que nous avons une option différente de celle du PQ et nous en donnerons les grandes lignes. Mais nous n'irons pas dans la discussion de la tuyauterie."

Biron ne donne pas son appui à la question référendaire

(D'après PC) — Le chef de l'Union Nationale, M. Rodrigue Biron, a déclaré hier qu'il partage la volonté de changement du Parti québécois mais que, néanmoins, son parti ne peut donner son appui à la question référendaire dans sa formulation actuelle.

M. Biron a expliqué au cours de sa réplique sur la question que l'Union Nationale ne peut approuver une formule qui ne donne pas la garantie que le Québec sera maintenu dans le cadre fédéral canadien. A défaut de cette garantie, de dire celui-ci, l'UN votera contre la question.

Il a précisé que le premier ministre Lévesque a laissé la porte ouverte à certains amendements si bien que les unionistes tenteront de la transformer pour en faire un véritable "projet collectif".

Le leader de l'UN a noté dans son allocution que la constitution canadienne a donné lieu à une centralisation excessive ajoutant même qu'il

désire "que le référendum serve à un déblocage majeur sur le plan constitutionnel".

Citant de larges extraits de l'un de ses prédécesseurs, M. Daniel Johnson, M. Biron s'est demandé si tout avait été tenté pour renouveler le système politique canadien.

Tremblay

L'ex-ministre Rodrigue Tremblay soutient pour sa part que le premier ministre Lévesque a transformé le référendum en un plébiscite en n'offrant pas à la population l'occasion de se prononcer sur d'autres options constitutionnelles que celle du Parti québécois.

"Puisque M. René Lévesque a abusé de son poste de premier ministre pour décider que seule l'option constitutionnelle de son parti sera sur le bulletin de vote, le référendum du printemps prochain équivaudra à un vote de confiance ou de non-confiance

dans M. René Lévesque et dans son gouvernement. Il se rapprochera beaucoup plus d'une élection partisane que d'un référendum tenu au-dessus des partis politiques".

"Par conséquent, par la formulation tronquée de la question référendaire, M. Lévesque rend inévitables des élections générales quelques semaines après la tenue de son plébiscite", affirme M. Tremblay, puisqu'il ne croit pas que le premier ministre obtiendra l'appui de la population lors de cette consultation du printemps prochain.

M. Tremblay a fait part de ses réactions dans un communiqué.

Shaw

Par ailleurs, le député indépendant de Pointe-Claire à l'Assemblée nationale, M. William Shaw, a affirmé que ce que le PQ dit à tous les Québécois anglophones, c'est qu'ils ne seront jamais plus qu'une minorité.

Lévesque...

(Suite de la première page)

Le reste de la question, qui compte quatre paragraphes, dont trois en constituent le préambule, reprend les thèmes jugés les plus féconds par les stratèges du parti, et rejette ceux qui font peur, comme l'a dit carrément le premier ministre à l'Assemblée nationale, hier.

On y voit ainsi les expressions "nouvelle entente", "égalité des peuples", "faire ses lois", "percevoir ses impôts", "association économique", "mandat de négocier", par exemple, mais non le mot hybride souveraineté-association.

Techniquement, ce texte contenu dans une déclaration ministérielle peut être amendé lors de sa discussion à l'Assemblée nationale, mais il ressort des propos du premier ministre que ce ne pourra être que sur des points mineurs.

Côté petite histoire, des personnes impliquées dans la préparation de la question ont affirmé au SOLEIL que celle que le Conseil des ministres a choisie à la toute dernière minute, mercredi soir, se rapprochait d'une des premières hypothèses de travail étudiées par le Parti québécois, parmi les 87 qui ont surgi à un moment sur la table.

L'idée du second référendum, a dit M. Lévesque, n'enlève rien de sa valeur au prochain référendum. Le gouvernement n'a jamais eu l'intention de demander un "chèque en blanc", selon lui, et les Québécois "doivent pouvoir approuver chacune des étapes majeures de leur cheminement constitutionnel".

Réactions dans les autres provinces

Pour le ministre des Affaires intergouvernementales de la Saskatchewan, le libellé de la question au référendum québécois ne fait que "prolonger l'incertitude et la confusion".

M. Roy Romanow a expliqué que même si le référendum passait, le premier ministre René Lévesque serait dans l'impossibilité de négocier une souveraineté-association, parce que la Saskatchewan et les autres provinces ont déjà rejeté cette option.

"Pourquoi, a-t-il commenté, les habitants de la Saskatchewan continueraient-ils à acheter des marchandises des manufacturiers du Québec à des prix protégés par la douane si, comme le propose le premier ministre Lévesque, nos produits agricoles n'auraient pas libre accès aux marchés québécois? Ce genre d'association est évidemment inacceptable pour nous."

Ontario

William Davis, premier ministre de l'Ontario, s'est dit déçu de voir que la question était trop vague, s'empres-

sant d'ajouter qu'il faisait confiance aux électeurs pour qu'elle soit rejetée, car "quelle que soit la manière dont elle est formulée" elle constitue clairement un appel à l'indépendance politique.

M. Davis a répété que l'Ontario ne négociera aucune forme de souveraineté-association avec le Québec.

M. Tom Wells, ministre ontarien des Affaires intergouvernementales, souligne que les Québécois ne doivent pas se tromper: le refus de l'Ontario de négocier n'est pas un vain mot.

"Quel que soit le résultat du vote, dit-il, nous ne négocierons pas", car ce que le Parti québécois demande n'est pas bon pour l'Ontario.

Côté franco-ontariens, M. Gérard Lévesque, secrétaire général de l'Association canadienne-française de l'Ontario (qui, avec ses 500.000 partisans, constitue le plus important groupe francophone hors du Québec), déclare que si le gouvernement de l'Ontario refuse de reconnaître les

droits des francophones cela pourrait influencer le résultat du vote au Québec.

LA QUOTIDIENNE
(Tirage du jeudi)

4-5-8

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS

647-3233

REDACTION

647-3394

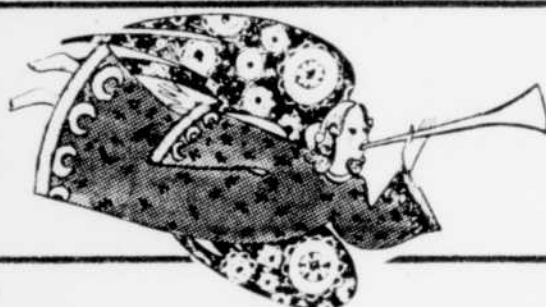
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitee. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 1206.

le mot
du jour

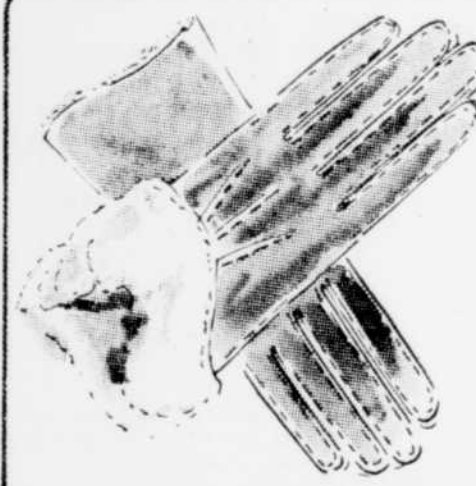
Trop de monde

Un "coauteur" est un auteur qui travaille avec un autre à une même oeuvre littéraire. On ne peut donc pas dire "deux coauteurs" en parlant de ces écrivains. Il faut se limiter à dire: les auteurs.

Pierre BELLEAU

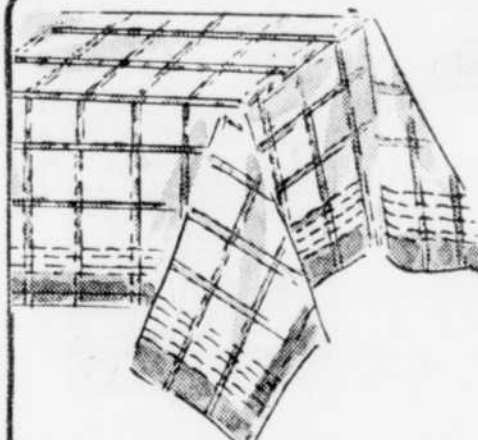


NOËL commence chez Simons



gants

en peau de mouton retourné pour un maximum de confort et de chaleur, toison à l'intérieur, surpiquées sur le dos, brun ou tan, P.M.G. \$30



nappe

« Valencia »

tissée de carreaux, 89% toile et 11% coton, anti-tache, pressage permanent pour un entretien simplifié, écu avec bordure or ou brune.
50 x 68... \$15
58 x 84... \$22
58 x 104... \$26



les perles roses

couleur naturelle donnée par l'endroit qu'occupe la perle dans l'huître, collier de 18 po.

baroque 8mm \$375
d'eau douce 7mm \$350
d'eau douce 6mm \$375



l'enveloppe du soir

en suédine, longue bandoulière, rabat renforcé d'une bordure en métal doré, noir, brun, bourgogne... \$16



l'immense T-shirt

aux larges rayures colorées empruntées aux rugbymen, c'est la dernière fantaisie de twik qui en raffole pour flâner ou dormir, taille unique... \$15

quand il y a des « si »...

on opte pour un certificat-cadeau Simons



magasinez à Place Ste-Foy tous les jours jusqu'à 21 heures, à Place de l'hôtel-de-ville tous les jours sauf le samedi soir.

la maison
simons
place de l'hôtel-de-ville place ste-foy

Ce qu'est l'entente proposée

par Paul BENNETT

C'est dans le livre blanc sur la souveraineté-association, publié le 1er novembre dernier, qu'il faut chercher une description plus détaillée de la nouvelle entente Québec-Canada préconisée par le gouvernement Lévesque et à laquelle fait référence la question référendaire dévoilée hier.

La nouvelle entente proposée est fondée sur la reconnaissance de la souveraineté (ou indépendance) politique du Québec, c'est-à-dire de son pouvoir exclusif de faire des lois et de lever des impôts, assortie d'une association économique avec le Canada, qui prendrait la forme d'un traité international entre les deux partenaires.

Souveraineté

La souveraineté politique, qui ferait du Québec un pays à part entière dans le concert des nations, implique:

- le pouvoir exclusif de voter des lois et de percevoir des impôts, ce qui veut dire que les Québécois ne paieraient plus d'impôts à Ottawa et ne seraient plus assujettis aux lois fédérales, sauf pour une période de transition;

- le maintien de son intégrité territoriale;

- l'accession à la citoyenneté québécoise et l'utilisation d'un passeport distinct de celui du Canada, avec possibilité d'une entente sur l'utilisation d'un passeport commun;

- la reconnaissance de tous les droits dont bénéficient déjà la minorité anglophone de même que les communautés amérindiennes et inuit;

- le fait que seuls les tribunaux québécois seraient désormais habilités à rendre justice au Québec;

- et enfin, l'admission du Québec aux Nations unies et l'établissement de relations internationales dans tous les secteurs et avec tous les pays avec lesquels il le jugera opportun.

Association

Quant à l'association, qui serait d'abord, mais pas exclusivement économique, elle prendrait la forme d'un traité international fondé sur l'égalité juridique des deux partenaires. Ce traité porterait sur les trois domaines suivants:

- L'union douanière, visant à assurer la libre circulation des marchandises. Autrement dit, c'est le maintien de la situation actuelle, l'absence de barrières tarifaires entre le Québec et les provinces canadiennes;

- L'union monétaire, c'est-à-dire le maintien du dollar canadien actuel comme monnaie en usage dans les deux pays;

- Enfin, la libre circulation des personnes, c'est-à-dire l'absence de contrôle régulier des citoyens du Québec et du Canada à la frontière commune. Autrement dit, il ne serait pas nécessaire de présenter un passeport pour passer du Québec au Canada et inversement.

Institutions

Ce traité d'association serait géré par quatre nouvelles institutions conjointes, qui seraient mises sur pied sur le principe de l'égalité juridique et de la parité de représentation des partenaires.

- Un "conseil communautaire", composé d'un nombre égal de ministres québécois et canadiens, agissant sur les instructions de leur gouvernement respectif, et qui aurait un pouvoir de décision sur toutes les matières qui lui seraient confiées par le traité. Ce serait en quelque sorte une espèce de Conseil des ministres communautaire.

- Une "commission d'experts", formée de spécialistes québécois et canadiens et qui servirait de secrétariat général à la communauté. Ce serait en quelque sorte une haute fonction publique au service du conseil communautaire.

- Une "cour de justice", formée d'un nombre égal de juges du Québec et du Canada, qui aurait juridiction sur l'interprétation et la mise en oeuvre du traité d'association. Elle remplacerait l'actuelle Cour suprême du Canada.

- Enfin, une "autorité monétaire centrale", qui verrait à l'harmonisation des politiques monétaires déterminées par la Banque centrale de chacun des deux États membres.



Le Soleil, Roland Marcoux

L'avis des Québécois, négligé

WINNIPEG (PC) — La question référendaire dévoilée hier, par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, ne tient pas compte des aspirations de la majorité des Québécois qui souhaitent un fédéralisme renouvelé, car elle n'admet que deux possibilités: la souveraineté-association ou le statu quo constitutionnel.

Voilà comment le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, a réagi hier, au libelle de la question référendaire dont il venait tout juste de prendre connaissance, quelques instants avant de quitter la capitale manitobaine pour Vancouver.

La majorité des Québécois ont indiqué au cours des récents sondages qu'ils veulent un nouveau fédéralisme et non pas la souveraineté-association ou le statu quo constitutionnel, a déclaré le chef du NPD qui a ajouté qu'il ne peut donc que recommander aux Québécois de voter "non" lors du référendum.

Depuis le début de la campagne électorale, M. Broadbent avait systématiquement évité toute allusion à la campagne référendaire qui s'amorce au Québec.



Souhaits "référendaires" de René

Voici le texte des vœux du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, à l'occasion des Fêtes:

"Nous voici à nouveau au temps des Fêtes et au seuil d'une nouvelle année, retrouvant parents et amis dans la détente de ces quelques jours privilégiés.

Quelques brèves journées plus chaleureuses que les autres pendant lesquelles le grand message toujours essentiel de paix sur terre aux hommes de bonne volonté, a des chances de passer un peu mieux que d'habitude.

Ce qui en fait aussi un moment propice aux résolutions qu'on tiendra... ou qu'on ne tiendra pas.

Il en est pourtant une, qu'on le veuille ou non, à laquelle le monde d'aujourd'hui nous condamne littéralement et c'est une résolution de maturité, d'excellence et de justice.

Car dans l'évolution à la fois vertigineuse et tourmentée qui nous emporte, il va falloir tout cela, et plus que jamais, aussi bien individuellement que collectivement.

C'est dans cet esprit tout spécialement qu'on devrait mûrir d'ici au printemps la réponse à la question qui est là devant nous, en nous demandant chacun pour soi et puis les uns aux autres, et finalement tous ensemble, quelle est celle qui

Incompatible avec le fédéralisme (Clark)

VANCOUVER (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, a déclaré hier que s'il était québécois, il voterait non à la question qu'a déposée le gouvernement du Québec en vue du référendum.

La proposition du gouvernement québécois est incompatible avec l'idée d'une fédération au Canada, a dit M. Clark dans une brève déclaration à la presse, à Vancouver.

Il a rappelé qu'il avait déjà affirmé que la souveraineté-association est tout à fait inacceptable pour le gouvernement fédéral.

M. Clark a ajouté que la priorité de son gouvernement était de renouveler le fédéralisme au Canada.

Il s'est contenté de cette brève déclaration et a dit préférer ne pas élaborer sur la question pour l'instant.

Question inacceptable socialement (Trudeau)

WINNIPEG (PC) — Selon le chef du Parti libéral, M. Pierre Trudeau, l'étatisme contenu dans la question référendaire est socialement inacceptable.

"Je crois que le Québec ne peut se permettre cette sorte de déchirure constante, renouvelée", a affirmé M. Trudeau hier à Winnipeg, alors qu'il était appelé à commenter la formulation de la question référendaire dévoilée quelques heures plus tôt à Québec.

M. Trudeau a soutenu que les référendums sont source de division et que le Québec ne devrait pas avoir à subir une série de telles consultations avant d'être fixé sur son avenir.

"Il faut que les Québécois puissent avoir l'occasion de dire oui ou non, d'être pour ou contre la séparation", a-t-il dit.

Le chef libéral a soutenu qu'il n'avait pas pris connaissance de la question comme telle.

Aussi, non seulement au nom du gouvernement, mais à titre personnel également, vous me permettrez de souhaiter à chacun et à chacune, avec tout le succès et le bonheur possibles, plus de lucidité et d'ouverture aux autres que jamais.

Joyeux Noël et Bonne Année.
René Lévesque

Quelqu'un a le temps de vous accueillir, de vous écouter.
681-4144
PRIERE-SECOURS

ESPACE DE BUREAU A LOUER
Récemment rénové.
Environ 2,800 p.c.
Secteur Haute-Ville. Libre immédiatement.
Prix à discuter
522-4751

Glissez un billet de 6/36 dans vos emplettes des Fêtes
Un gros lot de plus de \$100,000 chaque vendredi
6/36

QUÉBEC-TELEPHONE

A l'occasion de la période des Fêtes, les abonnés de Québec-Téléphone pourront se prévaloir de taux économiques à travers tout le Québec dans l'usage de l'interurbain automatique: 2/3 du tarif ou un maximum de \$0.15 par minute. Ces rabais s'appliqueront comme suit:

— du samedi	22 décembre, 12h. au lundi	24 décembre, 8h.
— du lundi	24 décembre, 23h. au mercredi	26 décembre, 8h.
— du samedi	29 décembre, 12h. au lundi	31 décembre, 8h.
— du lundi	31 décembre, 23h. au mercredi	2 janvier, 8h.

Le grand duc

vous propose son
MENU DE LA ST-SYLVESTRE ET DU JOUR DE L'AN
La guiche au crabe d'Alaska
ou
La croquette de fromage
Le potage
ou
Le consommé Madrilène
Les cuisses de caneton au muscat
ou
Le tournedos Parisienne
La salade panachée
Le saint-honoré ou le forêt-noire
Le café
Taxe et pourboire en sus

Réservations: 872-9808
AEROPORT DE QUEBEC
Stationnement gratuit

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte

La polyvalente Duberger-Les Saules récompense ses étudiants méritants

par Damien GAGNON

Nous sommes touchés par ces marques de reconnaissance, affirment Sonia Veilleux et François Jobin, élèves de secondaire IV à la polyvalente Duberger-Les Saules.

Ils qualifient donc d'heureuse initiative, la décision prise cette année, par la direction de l'école, de féliciter et de récompenser les étudiants pour

leur rendement académique et leur participation aux activités parascolaires.

Sonia et François sont au nombre des 75 élèves de l'école qui ont reçu une plaque souvenir pour souligner leurs performances, au cours d'une grande soirée de gala qui a eu lieu en l'auditorium de l'école il y a quelques jours.

Ainsi, la polyvalente Duberger-Les Saules se joint à d'autres écoles de la région et de la province qui ont décidé, au cours des dernières années, de revenir au système des récompenses pour motiver leurs élèves.

A Duberger-Les Saules, compte tenu du nombre d'élèves (1.600 de secondaire II à V) nous avons opté pour deux galas méritants, l'un avant le

congé des Fêtes, l'autre à la fin de l'année a précisé M. Jacques Rochette, principal adjoint à la vie étudiante. En juin prochain, 75 autres élèves seront honorés.

«Si nous avons choisi cette formule, c'est parce que nous avons réalisé que les problèmes vécus au cours des dernières années étaient reliés principalement à l'absence de motivation d'un grand nombre d'étudiants.»

Sonia et François constatent qu'il y a déjà amélioration. Ils s'accordent pour dire que le climat de l'école est meilleur.

M. Rochette tient à souligner que sans l'engagement du personnel enseignant et non enseignant de l'école, ce projet n'aurait pu être réalisé. Les professeurs et les responsables de chaque niveau d'enseignement ont sélectionné les candidats. Les professeurs et les étudiants des options musique et dessin publicitaire ainsi que de l'activité étudiante ballet jazz ont pris une part active au gala. Tout l'aspect technique de la soirée (prise de son, éclairage) était assuré par des étudiants.

Compte tenu de l'encouragement qu'elle a reçu des parents et du milieu, la direction de l'école a l'intention de faire de cette initiative une tradition. A la soirée de gala, les parents présents en très grand nombre, ont manifesté autant de joie que les étudiants.

Mme Charline Fortier, présidente du comité d'école est d'avis, qu'à l'école comme à la maison, les jeunes ont besoin d'être secondés et encouragés. «Ils s'accrochent difficilement de l'indifférence». Les parents ont surtout contribué à la préparation du goûter servi à la fin de la soirée.

La Caisse populaire Duberger s'est associée aux succès des jeunes en versant une généreuse contribution pour l'achat de plaques souvenir. D'autres entreprises du milieu ont aussi apporté leur collaboration.



C'est avec enthousiasme que François Jobin et Sonia Veilleux ont reçu leur plaque souvenir.

A Sainte-Foy, le projet d'un anneau de glace artificielle refait surface

par Vincent CLICHE

Le projet de construction d'un anneau de vitesse de 400 mètres sur glace artificielle a refait surface, à Sainte-Foy, au cours des dernières semaines.

Le conseil municipal de cette ville a en effet adopté au début du mois une résolution pour qu'une demande soit faite au Comité directeur de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique de considé-

rer et d'accepter en principe le projet de construction d'un anneau artificiel de 400 mètres.

Selon le conseil municipal, l'anneau artificiel sera construit sur la piste déjà utilisée par un anneau de glace naturelle, en arrière des stades couverts. Le coût de construction d'un tel projet est très sommairement évalué à \$1 million.

Depuis 4 ans

Cette résolution constitue donc une demande d'aide officielle. Mais depuis quatre ans, le comité chargé de doter la région de Québec d'un anneau artificiel de 400 mètres a essuyé refus après refus de la part de tous les

paliers de gouvernement, dans le but d'obtenir des subventions pour ce projet.

Initialement, en avril 1976, le projet était évalué à \$1,6 million et devait être réalisé à la base de plein air de Sainte-Foy.

Le dernier projet consistait à convertir l'anneau de glace naturelle, qui se trouve derrière les stades couverts à Sainte-Foy, en anneau artificiel.

La ville de Sainte-Foy s'est engagée à assurer l'entretien de la piste en augmentant légèrement le personnel permanent déjà en place pour l'entretien et le fonctionnement des arénas existants.



Bijoux en argent pour fillettes

Pour son anniversaire, ses bons résultats scolaires, une occasion spéciale ou tout simplement parce qu'elle est gentille et que vous l'aimez, pourquoi ne pas lui offrir un de ces bijoux en argent sterling canadien?

De haut en bas:

- Epingles ovales pour bébé, \$7.
- Barrette ovale, \$11. Bracelet à fermoir, \$9.50.
- Croix gravée avec chaîne, \$8.
- Petit médaillon oval avec chaîne, \$7.50.
- Bracelet ouvert, \$13. Médaillon en forme de cœur avec chaîne, \$13.50.

16 DE LA FABRIQUE PLACE STE-FOY DU ROYAUME
692-3822 529-0231 653-4035 Chicoutimi

BIRKS
JOAILLIERS

charcuterie
Maifleur
...un goût québécois



UN REPAS DES FÊTES À L'ORIENTALE...

Parce que pour \$16.50/pers. (menu gastronomique), vous aurez:

- 2 entrées différentes
- 1 plat de demoiselles de Mekong (crevettes ou autre viande)
- 1 salade cambodienne
- 1 riz cantonnais
- 1 dessert flambé
- 1 thé au jasmin

La Perle Exotique

ENR.
2132, Chemin Ste-Foy
Tél.: 527-1231

Dans une ambiance familiale. C'est certain, vous ne pourrez trouver mieux ailleurs.

Services et magasins fermés durant les fêtes

par Elyette CURVALLE

La période des Fêtes, période de réjouissances mais aussi de perturbations dans les horaires d'ouverture des établissements publics et le fonctionnement des services publics.

Afin de prévenir les démarches inutiles, LE SOLEIL dresse ici une liste des changements qui interviendront pour Noël et le Jour de l'An dans les horaires des principaux services offerts à la collectivité.

Hôpitaux

Les services d'urgence des hôpitaux de la région demeurent ouverts 24 heures sur 24. La plupart des cliniques externes de ces mêmes hôpitaux seront fermées du 22 au 27 décembre et du 29 décembre au 3 janvier.

La clinique externe du centre hospitalier de l'université Laval, celle du Christ-Roi et de l'Enfant-Jésus rouvriront le 2 janvier.

Les hôpitaux Saint-Sacrement et Chauveau gardent leurs cliniques externes ouvertes en période des Fêtes, celle de Saint-François-d'Assise sera ouverte, mais pour les consultations urgentes seulement. A l'Hôtel-Dieu, des médecins ont convoqué leurs patients en cette période de l'année et la clinique externe sera ouverte pour eux.

Pharmacies

Un article du règlement concernant la tenue des pharmacies stipule que les pharmaciens doivent assurer un service de garde et afficher sur leur porte un numéro de téléphone ou une adresse dans la mesure où un service est disponible dans une pharmacie voisine.

Dans la région de Québec, les pharmacies seront fermées les 25 décembre et 1er janvier. Il existe cependant un service d'urgence pharmaceutique. Un pharmacien restera disponible 24 heures sur appel du médecin seulement. Numéro à joindre en cas d'urgence: 324-2020.

Banques et caisses populaires

Toutes les banques et caisses populaires seront fermées les 25 et 26 décembre et les 1er et 2 janvier.

CTCUQ

Les horaires en vigueur à Noël et au Jour de l'An seront ceux du dimanche.

Les 24 et 26 décembre et le 31 décembre et le 1er janvier, l'horaire normal du samedi sera appliqué.

Postes

Le service postal sera interrompu les 25 et 26 décembre ainsi que le 1er janvier. Il n'y aura pas de livraison de

courrier ces jours-là, et des levées de boîtes restreintes.

Services gouvernementaux

Les services assurés par les fonctionnaires du gouvernement du Québec seront interrompus, et les bureaux fermés du 24 au 27 décembre et du 29 décembre au 3 janvier.

Les bureaux fédéraux seront fermés les 25 et 26 décembre et le 1er janvier.

Services municipaux

Le calendrier des services offerts par les hôtels de ville de la région varie selon les municipalités.

A Québec, les bureaux municipaux ainsi que l'hôtel de ville seront fermés du 24 décembre au 3 janvier.

A Sainte-Foy, Charlesbourg et Lévis, ils seront ouverts les 27 et 28 décembre. A Sillery, ils le seront les 27, 28 et 31 décembre. A Beauport les 24, 27, 28 et 31 décembre.

A l'Ancienne-Lorette, les bureaux municipaux seront accessibles au public les lundis 24 et 31 décembre de 9h à 12h et les 27 et 28 décembre.

Tous ces bureaux reprendront leurs activités le 3 janvier.

Ordures ménagères

A Québec, Duberger et Les Saules, il n'y aura pas de cueillette d'ordures ménagères le jour de Noël et le Jour de l'An. Les cueillettes seront reportées aux 28 décembre et 4 janvier. A Sainte-Foy et l'Ancienne-Lorette, le ramassage ne se fera pas les 25 et 26 décembre et les 1er et 2 janvier.

A Neufchâtel et Charlesbourg, le service sera effectué normalement les lundis et jeudis.

Société des alcools

Les magasins de la Société des alcools seront fermés les 25 décembre et 1er janvier.

Ils seront ouverts les lundis 24 décembre et 31 décembre, de 9h à 18h. Les mercredis 26 décembre, 2 janvier et le lundi 7 janvier, ils ouvriront leurs portes entre 13h et 18h. Jeudi et vendredi, les 27 et 28 décembre, ils seront ouverts de 9h à 21h, puis de 9h à 17h le samedi 29 décembre. Les 3 et 4 janvier, jeudi et vendredi, ce sera de 9h30 à 21h, et de 9h30 à 17h le lendemain, samedi 5 janvier.

Supermarchés, magasins, dépanneurs et tabagies

Aux termes de la loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux, les commerces administrés par un personnel supérieur à trois personnes sont tenus de fermer leurs portes les 25 et 26 décembre, ainsi que les 1er

Les auteurs du hold-up avaient déjà pris le large.

Autre hold-up

A la pointe du revolver, deux malfaiteurs se sont fait remettre les \$200 contenus dans le tiroir-caisse d'un dépanneur du Chemin Sainte-Foy, à Sainte-Foy. Leur larcin commis, à 22h10, les auteurs du vol à main armée ont rapidement fui à pied les lieux du délit.

Cambriolage

Deux jeunes bandits ont cambriolé une épicerie de dépannage, hier, à 21h20, à Valcartier.

Agés approximativement de 17 ou 18 ans, ils ont menacé le tenancier de l'établissement à l'aide d'un couteau de cuisine pour se faire remettre environ \$400. Le vol a été commis à peu de distance du camp militaire de Valcartier.

Les deux hommes, qui portaient des cagoules au moment du hold-up, ont fui en direction de Val-Bélair à bord d'une petite voiture de marque américaine.

Arrestation d'un trafiquant de drogue

Un individu, âgé de 33 ans, a comparu ce matin, à la cour des sessions de la paix, pour répondre à une accusation de possession de drogue dans le but d'en faire le trafic.

Le suspect a été appréhendé dans une brasserie de la ville de Beauport. Les policiers ont trouvé à son domicile et sur lui, pour \$2.000 de marijuana. L'arrestation marque la fin d'une enquête conduite depuis plus de deux mois par les policiers de la Sûreté du Québec oeuvrant pour l'Escouade régionale alcool et moralité (ERAM) de Québec.

et 2 janvier. Supermarchés et magasins seront donc fermés ces jours-là.

Les établissements de trois personnes ou moins peuvent cependant être ouverts. Dépanneurs et tabagies pourront de ce fait, ouvrir tous les jours s'ils le désirent.

Restaurants, bars, tavernes et brasseries

Selon la loi, les bars et restaurants peuvent être ouverts tous les jours de 8h à 3h du matin, y compris les dimanches et jours de fête. Par contre, les tavernes et brasseries doivent fermer tous les soirs à minuit, à l'exclusion des dimanches et jours de fête où elles doivent rester fermées.

Bibliothèques

Les succursales de la bibliothèque municipale fermeront leurs portes le 24, 25, 26 et 31 décembre et les 1er et 2 janvier. La bibliothèque de l'université Laval fermera ses portes le vendredi 21 décembre à 13h pour ne pas rouvrir que le 3 janvier au matin.

Piscines et stades couverts

Les piscines administrées par la ville de Québec seront fermées du 24 décembre au 6 janvier inclusivement. A Beauport et Sainte-Foy, la piscine sera fermée les 24, 25, 26 et 31 décembre et les 1er et 2 janvier.

A Charlesbourg, la piscine sera fermée les 24 et 31 décembre à partir de 17h et les 25, 26 décembre et 1er janvier toute la journée. A Lévis, elle sera fermée le jour de Noël et le Jour de l'An.

Le stade couvert de l'Ancienne-Lorette fermera les 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1er janvier, mais sera ouvert le 26 décembre et le 2 janvier à partir de 12h.

La plupart des stades couverts seront fermés les 24, 25 et 31 décembre de même que le 1er janvier.

A Charlesbourg, l'Arpindrome et le POC seront fermés les 25 décembre et 1er janvier et les 24 et 31 décembre à partir de 17h.

Aquarium et Jardin zoologique de Québec

Les deux parcs fermeront leurs portes les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1er et 2 janvier.

Stationnement de nuit

Le stationnement de nuit sera toléré dans les rues de Québec à compter de minuit le 22 décembre jusqu'à 6h le matin le 4 janvier 80. A Sainte-Foy, il sera toléré du 21 décembre au 6 janvier et à l'Ancienne-Lorette, les 24, 25, 26 et 31 décembre de même que les 1er et 2 janvier. Advenant une chute de neige nécessitant le débaillement des rues, l'autorisation est suspendue.

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Émile · Cap-Rouge

Côte de Beauport et île d'Orléans

Baisse dans la construction résidentielle en 1979

par **Gérald OUELLET**

Près de \$40 millions d'investissements dans la construction résidentielle et commerciale en 1979 pour la ville de Beauport, les huit municipalités de la côte de Beauport, les six municipalités de l'île d'Orléans et celle de Saint-Brigitte-de-Laval. On constate une diminution générale de 35 pour 100 par rapport à l'année 1978. C'est ce qui ressort d'une compilation faite par LE SOLEIL auprès des autorités de ces 16 municipalités situées à l'est de Québec.

La ville de Beauport se classe en premier avec \$23,615,799 en permis pour 1979, soit une diminution de près de \$10 millions par rapport à 1978. Le secteur résidentiel domine avec des investissements de \$20 millions plus \$35 pour la section commerce et industrie.

Le point marquant dans la construction à Beauport est la phase 2 pour compléter les travaux de construction du garage municipal qui une fois terminée aura nécessité des investissements de l'ordre de \$3 millions. Vient ensuite la construction de six immeubles totalisant 148 logements pour personnes retraitées au coût de \$4 millions, travaux effectués par la Société d'habitation du Québec. Enfin on projette déjà la construction d'un complexe de \$9 millions qui abritera le futur hôtel de ville de Beauport et une galerie commerciale sur des terrains de la ville. Selon les vœux du maire Marcel Bédard, le centre-ville de Beauport sera appelé à se déplacer des abords de l'avenue Royale pour se situer au nord de l'autoroute 40 à proximité de la rue Labelle.

La côte de Beauport

Près de \$2,5 millions en construction dans la petite municipalité de Saint-Férol-les-Neiges. Comme nous l'indiquait M. Raymond Simard, directeur en bâtiments, la municipalité a émis des permis en 1979 pour 50 maisons unifamiliales plus 10 maisons

bifamiliales pour une somme totale de \$1,750,000. De plus, dans le secteur commercial, on émettait des permis pour la construction d'un hôtel de 60 chambres, un disco-bar et un théâtre de plein air totalisant des investissements de l'ordre de \$650,000.

Pour sa part, la ville de Beauport émettait des permis dans le secteur résidentiel pour une somme de près de \$2 millions incluant les deux condominiums "Le Plateau". La ville de Beauport n'a pas à émettre des permis dans le secteur du Mont Saint-Anne, les terrains appartenant au gouvernement du Québec.

A Sainte-Anne-de-Beauport on procède présentement à la construction d'un centre d'achats "Place Sainte-Anne" au coût de \$1,200,000. On parle déjà d'un deuxième centre d'achats. Pour sa part, M. Philippe Racine, chef de police et responsable pour l'émission de permis de construction, nous déclarait qu'il avait émis 18 permis pour la construction de maisons unifamiliales en plus de 40 autres permis pour des constructions diverses, améliorations, réparations et autres pour une somme totalisant près de \$2,5 millions.

Du côté de la municipalité de Boischatel, on inaugurerait récemment l'édifice des travaux publics érigé au coût de \$135,000. On émettait également des permis de construction pour 54 maisons unifamiliales plus 15 maisons "sans services municipaux" pour une somme de \$2,025,000. Boischatel a doublé sa population depuis les 10 dernières années. C'est ce que nous déclarait récemment le maire Roland Lavoie.

Comme nous l'indiquait M. Morency, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps, on a construit un HLM de 13 unités de logement pour personnes retraitées et à revenus modiques pour une somme de \$300,000. On a émis des permis pour la construc-

tion de 10 maisons unifamiliales pour un montant de \$500,000.

Château-Richer émettait des permis pour la construction de 18 maisons unifamiliales pour une somme de \$360,000. M. Louis Crépault, directeur

en bâtiments pour la municipalité de Saint-Joachim, nous indiquait qu'il avait fait émettre des permis pour la construction de 13 maisons unifamiliales en 1979 pour une somme de \$520,000. Enfin, Ange-Gardien émettait des permis pour la construction de 10

maisons unifamiliales totalisant des déboursés de l'ordre de \$350,000.

L'île d'Orléans

La municipalité de Saint-Pierre, île d'Orléans, a connu le plus important développement domiciliaire des

six municipalités de l'île. En effet, en 1979, la municipalité a émis des permis pour la construction de 17 maisons unifamiliales au coût de \$533,000. On est en discussion en ce qui regarde le zonage agricole. Les exigences de la municipalité ne facilitent pas la construction car avant d'obtenir un permis on doit donner l'assurance que l'on pourra disposer d'une fosse septique et d'un puits artésien adéquats, puisque la municipalité n'a pas de réseaux d'aqueduc et d'égout.

Beaulieu ou Sainte-Pétronille, vient en deuxième avec la construction de 10 maisons unifamiliales au coût de \$500,000. Le nouveau maire M. Bernard Dagenais devrait incessamment en venir à une entente en ce qui concerne le zonage agricole. On sait qu'un groupe de citoyens s'était opposé farouchement à la construction domiciliaire dans le secteur du Mont des Roses, ce secteur faisant partie de l'arrondissement historique.

Les autorités de la municipalité de Saint-Laurent, île d'Orléans, ont émis sept permis en 1979 pour la construction de 5 maisons unifamiliales pour une somme de \$150,000 et \$100,000 pour deux entrepôts pour la conservation des légumes. La municipalité de Sainte-Famille, île d'Orléans, a émis des permis pour la construction de 5 maisons unifamiliales au montant de \$225,000. On sait que le zonage agricole est déjà accepté.

La municipalité de Saint-Jean, île d'Orléans, a émis des permis pour la construction de trois maisons unifamiliales au coût de \$100,000. Enfin, la municipalité de Saint-François, île d'Orléans, n'a émis qu'un permis pour la construction d'une maison unifamiliale au coût de \$50,000.

Une municipalité qui connaît un développement assez important c'est celle de Sainte-Brigitte-de-Laval près du Lac-Beauport qui émettait au cours de 1979 des permis pour la construction de 42 maisons unifamiliales pour une somme de près de \$1,500,000.



Le Soleil, Raymond Lavoie

A l'île d'Orléans, la municipalité de Saint-Pierre a connu le plus important développement domiciliaire.

Beauport: "Parents secours" demandent un policier-éducateur à plein temps

par **Gérald OUELLET**

Les comités "Parents-secours" du grand Beauport désireraient obtenir les services d'un policier-éducateur à plein temps pour faire de la prévention dans les 15 écoles élémentaires des Commissions scolaires de Beauport et Chutes Montmorency. C'est ce qui ressort d'une demande formulée par les comités "Parents-secours" auprès des autorités de la ville de Beauport.

Présentement, le travail de prévention est fait à temps partiel par les agents Pierre Nadeau et Pierre Légère du corps de police de la ville de Beauport. Officiellement ces deux agents travaillent au Service de la patrouille.

Plus de 1,200 familles font partie des neuf comités de "Parents-secours" pour le grand Beauport. On escompte pouvoir former d'ici la fin de la présente année académique six autres comités pour desservir adéquatement les 15 écoles élémentaires du grand Beauport.

Il est possible que la ville de Beauport ne puisse répondre favorablement à cette demande pour le moment. En effet, le maire Marcel Bédard laissait entendre récemment lors d'une assemblée générale du conseil de ville que le Service de la police devrait être augmenté pour répondre convenablement aux demandes croissantes des citoyens du grand Beauport.

On se rappelle que le comité "Parents-secours" dans le quartier de Gifford avait été le premier à être mis sur pied dans la région de Québec. Les responsables de cette initiative qui date de 1976 étaient Marielle Picard secondée par Hélène Lemieux, Lorraine Juneau et Danielle Binette. Le détective Gaston Belanger du Service de la prévention des crimes et l'agent Alain Trudel représentaient le Corps de police de Beauport.

Le rôle de Parents-secours

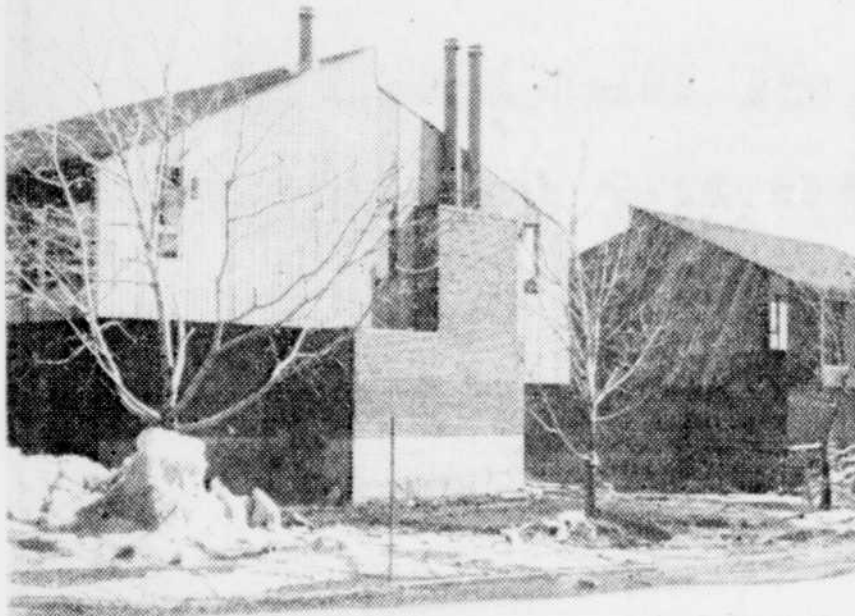
"Parents-secours" a comme objectifs principaux de baisser le taux de la criminalité, de donner plus de sécurité aux enfants, de rendre les parents plus conscients des dangers qui guettent les enfants, d'apporter plus de communication entre eux et de mieux faire connaître le service de police.

"Sans vouloir dramatiser, est-il écrit dans un dépliant de Parents-secours, il est certain que nos enfants peuvent vivre des situations d'insécurité dans tous les quartiers de grande ville. L'urbanisation a rendu anonyme les rapports entre les citoyens et, par conséquent, notre enfant est souvent seul devant des événements qui le dépassent: crainte d'un étranger opportun, blessure à la suite d'un accident, blessure à l'occasion d'un jeu, maladie soudaine, froid lors d'une tempête."

Le programme Parents-secours est un réseau de foyers qui acceptent d'apporter une aide à tout enfant en détresse qui frappe à leur porte. Les foyers sélectionnés sont identifiés par une petite affiche placée bien en vue dans une fenêtre d'une maison.

Des directives sont données aux "parents-secours" dans un manuel qui leur est remis, comme sortir immédiatement pour prendre la description d'un étranger qui effraie un enfant et avertir immédiatement le service de la police tout en gardant et protégeant l'enfant jusqu'à l'arrivée de secours.

Enfin, même si l'on pouvait multiplier les services de protection publique, on ne pourrait jamais accorder une attention permanente à tous les enfants, le dépliant ajoute que les seules personnes qui ont la possibilité d'assurer une surveillance continue sont justement celles qui vivent continuellement dans le quartier.



Le Soleil, Roland Marcoux

La ville de Beauport vient au premier rang avec \$23,615,799 en permis en 1979.



Le Soleil, Gilles Lafond

En v'la de la "pitoune"

Craignant de se perdre, un camionneur a semé, comme le Petit Poucet, des billes au gré de son chemin, hier, à 11h30, sur le boulevard Duplessis. Les policiers de la sûreté municipale de Sainte-Foy se sont chargés de lui rappeler qu'il était interdit de laisser des billes de bois sur la route. Hier soir, à 20h, notre homme attendait encore qu'une grue l'aide au chargement de sa cargaison de bois.

10%
de
RABAIS
SUR LES ARRANGEMENTS
FLORAUX
1332, boul. MASSON, Les Saules
872-4515
OUVERT DIMANCHE 23 déc.

Mettez du soleil
sur votre table

Offrez au dessert
les juteuses et douces
CLÉMENTINES DU MAROC

Demandez-les à votre épiciers

CE SOIR, A RADIO-QUÉBEC

DROIT DE PAROLE
à 20h

Une émission spéciale sur
LA QUESTION RÉFÉRENDATAIRE
avec **Matthias Rioux** et
Jean Cournoyer
Réalisation: Guy Parent

15
câble 8

La télévision de **Radio Québec**
c'est tout un monde à regarder

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:

Jacques-G. Francoeur

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:

Claude Beauchamp

Président et directeur général:

Paul-A. Audet

Directeur de l'information:

Claude Masson

Vice-président et trésorier:

Charles-A. Poulin

Directeur de l'édition:

Marcel Pélipin

Une étape de plus

Le premier ministre Lévesque n'avait pas aussitôt déposé à l'Assemblée nationale le texte de la question référendaire que le chef de l'Opposition, M. Claude Ryan, criait à la fraude.

Alors que le chef du gouvernement parle d'un texte limpide et franc, dépouillé de tout déguisement, son adversaire y voit plutôt une sinuosité, une hypocrisie, un itinéraire tortueux, bref une vraie fraude.

Outre qu'elles donnent déjà le ton à ce débat acrimonieux qui n'a pas fini de dresser les Québécois les uns contre les autres, ces interprétations divergentes illustrent jusqu'à quel point les objectifs partisans des deux principaux partis l'emporteront sur les raisonnements objectifs. Ce sera une bataille à coups de hache.

La réaction dure et impitoyable des libéraux trahit probablement une déception. La question eût-elle été posée en termes différents, il aurait pu être plus aisé de la combattre. S'inspirant largement des sondages qui lui ont permis de mesurer toutes les craintes et hésitations des Québécois, le gouvernement a plutôt préféré mettre toutes les chances de son côté, quitte à commettre une pirouette de plus.

C'est ainsi que le texte consacre le principe de l'égalité des deux peuples, affirmation avec

laquelle il est difficile de ne pas être d'accord. Il fournit ensuite une description sommaire de la souveraineté, soit le pouvoir exclusif de faire des lois et de lever des impôts sur le territoire. On ne peut donc plus accuser le gouvernement de camoufler son objectif indépendantiste. Ensuite, il évoque l'association économique, précisant le maintien du dollar canadien comme monnaie d'échange.

Et enfin, le texte de la question comporte la garantie qu'aucun changement de statut politique ne surviendra sans la tenue d'un autre référendum, précaution qui rend moins engageant et contraignant le premier vote, lequel ne porte au surplus que sur un mandat de négocier et non de réaliser la souveraineté-association.

Il saute donc aux yeux qu'un Oui, même massif, des Québécois à une telle question ne donnerait pas le mandat au gouvernement de modifier, du moins sur le strict plan juridique, l'organisation politique du pays. Un événement politique majeur viendrait d'avoir lieu, certes, mais le cadre politique canadien demeurerait intact.

Cette question ne satisfera pas les indépendantistes authentiques. Puisque le référendum porte uniquement sur un mandat de négocier et non de réaliser la souveraineté, ils n'y verront

qu'une autre étape inutile menaçant de diluer davantage leur objectif.

Les fédéralistes ne sont guère plus satisfaits, parce qu'au départ ils rejettent l'objectif du gouvernement. Peu importe de quelle manière la question est posée, ils s'objecteront toujours au contenu, même s'ils font mine pour l'instant de s'en prendre à la forme.

En rédigeant le texte de cette manière, le gouvernement veut donc surtout séduire ce qu'on appelle de façon générale les nationalistes, ceux qui sont désireux d'affirmer davantage le pouvoir provincial à la condition de ne pas prendre de risques trop lourds. C'est ainsi que la souveraineté demeure liée à la conclusion d'une association économique. C'est pourquoi l'obstacle de la monnaie est levé. C'est pour cette raison surtout que l'irréparable ne peut être commis au cours de cette première consultation, puisqu'un autre vote suivra pour confirmer ou rejeter les ententes, quelles qu'elles soient.

Il y a donc beaucoup d'astuce et de calcul électoral dans ce texte, dont l'objectif premier demeure de combattre la réticence d'une majorité des électeurs devant une entreprise dont on a peine à deviner l'aboutissement final. On a réussi à concilier l'astuce avec un minimum d'honnêteté et une franchise acceptable.

La minute de vérité est repoussée un cran plus loin. Les Québécois prendront certes une première décision importante, mais ce ne sera ni la dernière ni même la plus déterminante.

Au-delà des querelles entourant le libellé même de la question, ce qu'il faut surtout retenir, c'est que le référendum servira d'abord et avant tout d'occasion pour faire le procès en règle du système fédéral. La déclaration du premier ministre indique déjà dans quel sens M. Lévesque orientera ses interventions. Celle de M. Ryan, essentiellement négative, n'était guère éclairante quant aux objectifs qu'il veut soumettre.

Si ce débat doit garder un minimum de dignité et de rigueur, il doit surtout éviter de donner lieu à un procès injuste. Les Québécois, tout insatisfaits qu'ils peuvent être de certaines manifestations du fédéralisme, connaissent trop bien ce régime pour accepter qu'on le leur décrive faussement, soit en exagérant ses mérites, soit en caricaturant ses faiblesses.

Car cette longue question de 13 lignes contient implicitement sa contrepartie en une ligne: "Êtes-vous pour ou contre le maintien du fédéralisme canadien?" En dernière analyse, c'est ce choix que feront les Québécois.

Marcel PÉPIN

L'OPEP et les autres

Après quatre jours de laborieuses discussions, parsemées d'âpres affrontements, les treize ministres du pétrole de l'OPEP se sont finalement mis d'accord sur un prix de base de \$26 par baril de pétrole brut.

Les experts devaient encore s'entendre, hier, sur les différentiels de qualité et les primes de marché qui s'ajoutent au prix de base.

C'est donc dire que, depuis la fin de l'été de 1978, ce prix de référence a subi une coquette augmentation de 104 pour 100. Et, si l'on se rappelle qu'en 1973, l'année du "réveil" des producteurs, le prix du baril de pétrole était de \$2,80, on n'a qu'à faire le compte et, surtout, ne pas oublier que la montée ne risque que de s'accroître.

Mais, ce qui ressort de plus percutant de la réunion de Caracas est que l'unité de l'OPEP a semblé plus que fortement ébranlée. Depuis juin dernier, les membres n'avaient plus de prix unique. Et, cette fois, deux tendances majeures se sont entrecroisées: celle des "durs" qui veulent diminuer leur production et augmenter considérablement les prix et celles des modérés qui veulent y aller plus "mollo" et donner une chance aux pays industrialisés qui voient leur économie de plus en plus étranglée par cette affolante escalade qui s'arrêtera on ne sait quand.

Et le fait est que c'est à cause

de l'attitude de ces pays industrialisés ou du comportement qu'ils ont été contraints d'adopter, soit en consommant moins et cherchant d'autres sources d'approvisionnement énergétiques, que les membres de l'OPEP ont commencé de se diviser.

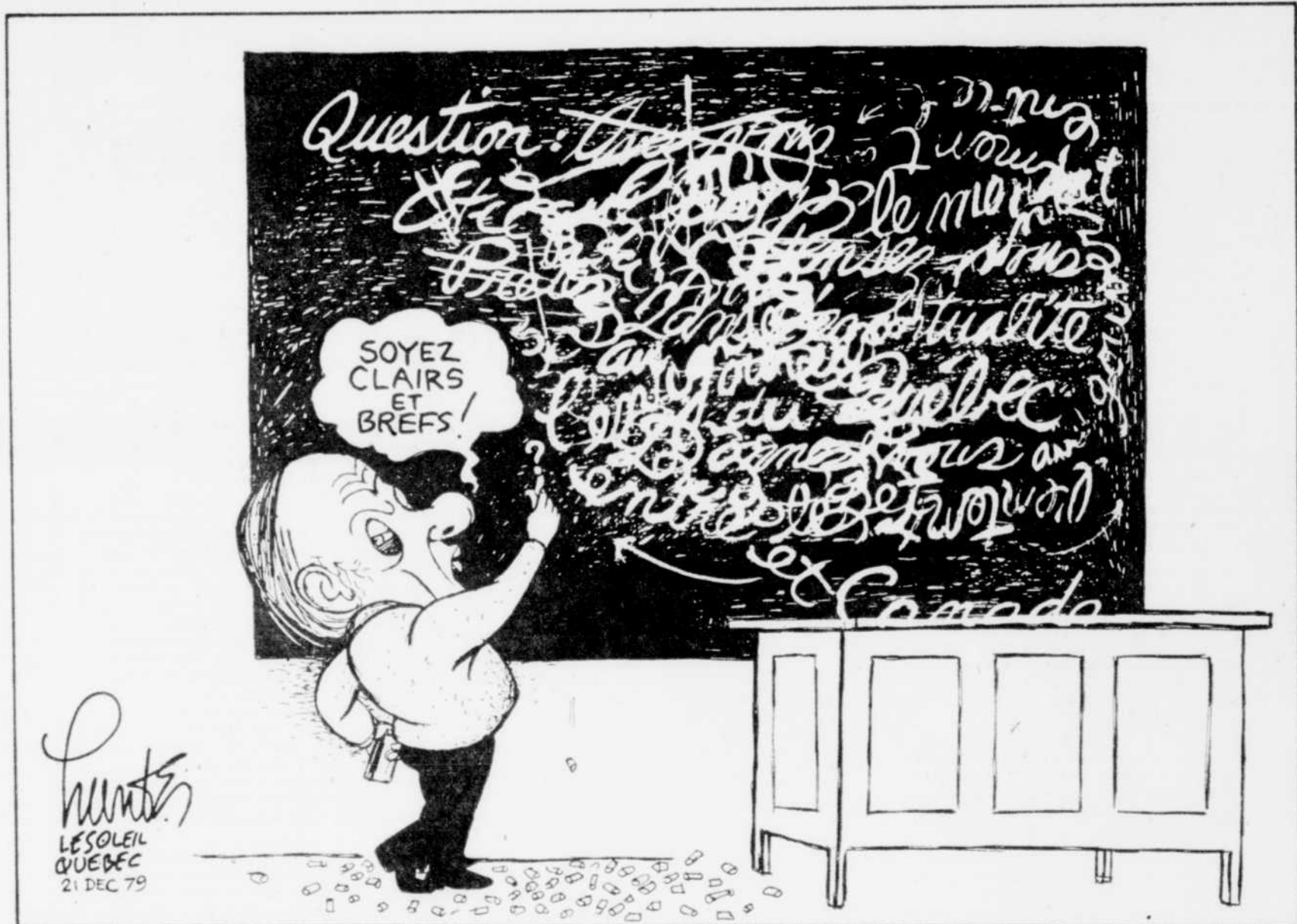
Les uns voient l'avenir d'un mauvais oeil parce qu'ils savent que la manne noire ne sera pas éternelle ou que la demande finira par diminuer au point de les réduire à exploiter des richesses dont ils sont démunis.

Les autres, moins démunis, jouent la carte de l'anti-imperialisme, c'est-à-dire subissent les pressions politiques et idéologiques de l'époque. Mais, dans un sens ou dans l'autre, l'OPEP est destinée à se fissurer de plus en plus dans un avenir pas très éloigné.

Et c'est ce qui, précisément, ne devrait laisser personne d'entre nous indifférent parce que c'est sur cet équilibre que se joue dangereusement le sort de l'économie mondiale déjà fortement amochée, d'où la désolante inflation qui rebondit en sursauts toujours plus grands et pave la voie à la récession pure et simple.

Car il demeure élémentaire de penser que, plus on a à mettre de l'argent dans le pétrole, moins on en dispose pour investir dans l'économie. Et il en va de même de tout citoyen, ce qu'on n'a pas à démontrer.

Paul LACHANCE



point de vue

Les antagonismes politiques restent vifs en Belgique

par Roger DEHEM

(collaboration spéciale)

Si la dualité linguistique est un trait commun à la Belgique et au Canada, son incidence sur le jeu politique est différente dans les deux cas.

Au Canada, le jeu politique est actuellement caractérisé par un antagonisme économique entre l'Ontario et l'Alberta, et une antinomie culturelle entre le Québec et le reste du pays. En Belgique, il y a opposition à la fois culturelle, économique et idéologique entre le nord et le sud du pays. Bruxelles, la capitale du pays, a, en outre, cette particularité d'être francophone aux quatre cinquièmes, alors que le pays lui-même est néerlandophone à soixante pour cent.

La constitution est unitaire, c'est-à-dire qu'elle confère tout pouvoir à un gouvernement central. Le système électoral assure une représentation proportionnelle, ce qui distribue le pouvoir politique entre les partis proportionnellement aux votes recueillis aux élections. Aucune faction linguistique, ou régionale, ou idéologique ne peut ainsi imposer sa volonté. Tout gouvernement ne peut naître que d'un compromis entre plusieurs partis, et ne peut

gouverner que tant qu'un parti quelconque ne lui retire pas son appui. Chacun des gestes des ministres est surveillé et doit être sanctionné par tous les partis de la coalition.

Il ne suffit pas d'un accord initial entre les partis pour assurer la viabilité d'un gouvernement. Pour se maintenir au pouvoir, celui-ci se doit d'épouser toutes les réactions des partis aux circonstances nouvelles imposées par la conjoncture économique, la rivalité au sein des partis, et les événements extérieurs.

Après neuf mois de règne, l'actuel gouvernement de W. Maertens se voit de plus en plus menacé. Sa constitution, après les élections du 17 décembre 1978, avait demandé plusieurs mois de négociation. Il est attelé à une double tâche fort lourde: réaliser une réforme constitutionnelle et assainir l'économie. Sur ces deux plans, les antagonismes sont vifs.

La réforme constitutionnelle

"Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage" semble être l'adage que les partis ne peuvent esquiver en matière constitutionnelle. Tel le rocher de Sisyphe, la solution finale apparaît toujours hors de portée. Bien que voulue par tous

les partis, les conceptions que ceux-ci s'en font se sont révélées, jusqu'ici, incompatibles.

Au cours des cinquante dernières années, les Flamands se sont progressivement affranchis de la domination culturelle et économique wallonne. Malgré leur majorité numérique, ils en ont toutefois conservé le complexe de minoritaire ou de dominé. Leur parti politique dominant (CVP) est modéré, bien qu'il soit tiraillé entre une aile souple et une aile plus intransigente. Le parti nationaliste (VU), qui a longtemps exercé une action motrice dans le mouvement flamand, ne joue plus qu'un rôle marginal, qui se manifeste surtout aux points chauds de la frontière linguistique.

En Wallonie, le parti socialiste domine. Ses intérêts sont essentiellement économiques. Son attitude est défensive: sauvegarder l'emploi et les acquis sociaux dans une région en déclin économique. Les solutions qu'il revendique sont d'inspiration plus idéologique que rationnelle. Ainsi, sa recette pour résorber le chômage serait de réduire le temps de travail (semaine de 36 heures), sans réduction du salaire hebdomadaire. Or, il est économiquement démontré qu'une telle

mesure, en augmentant le coût du travail, devrait augmenter le chômage. Les socialistes, hostiles aux entreprises privées, font appel à l'Etat pour créer des emplois. Mais, comme l'Etat central est dominé par les Flamands numériquement majoritaires et bilingues, ils voudraient s'en affranchir en proposant une régionalisation du pouvoir politique dans ses compétences économiques.

Les Bruxellois, quant à eux, honnis à la fois par les Flamands et les Wallons, essaient de défendre leurs prérogatives traditionnelles contre des ententes que les communautés flamande et wallonne pourraient conclure à leurs dépens. C'est pourquoi ils se sont largement ralliés derrière l'étendard du nouveau parti du Front des francophones (FDF). Celui-ci est purement linguistique. Idéologiquement neutre, il s'allie sans difficulté aux partis socialistes et sociaux-chrétiens wallons, chaque fois que la suprématie flamande se fait sentir.

Les trois solitudes sont cependant condamnées à s'entendre, pour que le pays puisse être gouverné. Actuellement ce sont le CVP, le parti socialiste et le FDF qui sont attelés au char de l'Etat. Le parti du

progrès et de la liberté (ancien parti libéral), est le principal parti d'opposition.

Le compromis qui donna naissance au gouvernement, au printemps dernier, comportait un volet dit "communautaire", c'est-à-dire constitutionnel, et un volet économique-social. Le premier est le plus complexe, car il s'agit de réaliser par étapes "provisaires et irréversibles" (!) une transformation du pouvoir économique. Mais, tandis que l'autonomie des communautés culturelles se ferait à deux, la régionalisation se ferait à trois. Toutefois, l'accord sur cette dernière question, qui tient les Wallons et les Bruxellois fort à cœur, n'a pas été accepté sans équivoque par les Flamands. Ceux-ci ne manquent pas de saisir toute occasion pour le remettre en question.

L'autonomie à part entière de la région bruxelloise condamnerait la minorité néerlandophone de la capitale d'un pays à majorité flamande à un statut jugé inacceptable. Bruxelles risquerait de devenir l'alliée naturelle de la Wallonie, ce qui heurterait les susceptibilités flamandes. Aussi, a-t-on récemment proposé, du côté flamand, de doter Bruxelles d'un statut particulier de capitale nationale gouvernée

paritairement par les deux communautés linguistiques. Ce régime "d'égal à égal" serait évidemment inacceptable pour la majorité francophone.

Les antagonismes économiques

Malgré la reprise économique en Europe, cette année, les difficultés économiques de la Belgique se sont accentuées. Le chômage, en particulier, n'a cessé d'augmenter, et atteint actuellement plus de 8 pour cent. Les finances publiques sont aussi dans un état lamentable, à la suite de l'accumulation de déficits depuis un grand nombre d'années. Le budget, de plus en plus grevé des intérêts de la dette publique et de charges sociales, est de plus en plus difficile à maîtriser. Ces difficultés économiques créent un contentieux supplémentaire entre Wallons et Flamands. Des études récentes ont dévoilé l'importance des transferts de revenus de la Flandre à la Wallonie, et donc la non-viabilité d'une Wallonie autonome.

Bref, le cumul des antagonismes linguistique, économique et idéologique forme un tout inextricable qui offre sans doute la meilleure garantie de la stabilité.

M. Dehem est professeur à l'université Laval.

Le temps est venu de se prononcer

Texte prononcé hier par le premier ministre
René Lévesque au moment du dépôt de la question référendaire.

Depuis sa naissance, il y a plus de 370 ans, le peuple québécois n'a jamais eu l'occasion de se prononcer démocratiquement sur son avenir.

C'est donc avec une fierté qui m'apparaît légitime, qu'au nom du Gouvernement, je soumetts aujourd'hui à nos compatriotes le projet d'une question qui leur permettra, le printemps prochain, de franchir une étape décisive. Une étape qui a la logique et la noblesse de toute accession à la maturité nationale, accompagnées du réalisme et du sens de l'autre qu'exige également le contexte où l'histoire nous a placés.

En bref, ce que le Gouvernement propose aux Québécois et aux Québécoises, c'est de devenir pleinement responsables de leur collectivité au moyen d'une nouvelle entente, fondée sur l'égalité fondamentale de chacun des partenaires, en vue d'atteindre le double objectif suivant: donner au Québec le pouvoir exclusif de faire ses lois et d'employer ses impôts ainsi que le droit de participer à la communauté des nations; et, en même temps, maintenir avec le Canada les liens étroits et mutuellement avantageux d'une association économique et d'une union monétaire.

Des le début d'une action politique qui rassemblait quelques centaines de personnes, il y a douze ans, ces lignes de force nous semblaient déjà clairement commandées par l'évolution de plus en plus divergente de la société québécoise et du régime constitutionnel dans lequel elle a vécu depuis au-delà d'un siècle maintenant. Le Québec tendait en effet, au rythme accéléré qui fut celui de la "révolution tranquille", à assumer ou du moins à réclamer l'augmentation de ses pouvoirs, afin de devenir progressivement maître chez lui; le régime fédéral, de son côté, réagissait à cette pression montante en durcissant sa résistance au changement, et même en accentuant ce penchant insatiable de toutes les institutions politiques pour l'accroissement de leur emprise.

Or, depuis ce temps-là, tous les propos et toutes les propositions qui se sont succédés, dans le but réel ou apparent de résoudre cette contradiction, n'ont fait que l'empirer. Le dernier en date de ces mirages, qui proclamait que le temps d'agir était arrivé, s'est dissipé à son tour dans les bourrasques de la campagne fédérale de mai dernier.

Ainsi, l'unanimité est-elle en train de se faire, à tout le moins, sur le caractère inacceptable d'un statu quo qui entrave sans cesse davantage les exigences du développement et de la sécurité même du Québec.

qu'on pense à l'impossibilité où nous sommes, et que le tribunal suprême vient de reconformer, de nous doter d'un milieu aussi français que l'Ontario est anglais;

qu'on pense aux embûches qu'une compagnie contrôlée du dehors peut multiplier contre l'exercice de nos pouvoirs indiscutables sur l'exploitation de nos richesses naturelles — ou encore, au danger toujours présent que nos champs traditionnels de taxation soient envahis, sous prétexte de crise, par un gouvernement central en mal d'argent pour couvrir ses déficits;

qu'on pense surtout à la baisse constante de notre poids relatif, et partant de nos moyens de pression, dans l'ensemble

canadien: alors qu'au début le nombre nous permettait de compter sur plus d'un tiers des députés fédéraux, nous n'en aurions même plus le quart dans vingt ans.

C'est pourquoi il est devenu nécessaire, sans pour autant briser les liens économiques ni la promesse qu'ils renferment d'un partenariat mieux équilibré, de récupérer la totalité de nos pouvoirs politiques avant qu'il ne soit trop tard. Non seulement le fédéralisme s'est-il refusé jusqu'à présent à toute réforme satisfaisante, mais il est désormais très clair, quant à nous, qu'il n'est tout simplement pas dans sa nature de s'y prêter.

Quels que soient les mobiles qui les animent vraiment, l'illusionnisme très conscient ou l'illusion sincère, ceux qui prétendent encore aujourd'hui "renouveler" ce régime exclusivement entre politiciens, en discutant d'avance avec l'éventuels vis-à-vis (que d'autres auront d'ailleurs le temps de remplacer) l'acceptabilité de propositions que les citoyens reverraient ensuite noyées dans les promesses électorales — ceux-là nous prépareraient fatalement la même déception.

Mais s'il fallait que ce nouveau refrain de la vieille sirène qui n'a jamais chanté au fond que la peur du changement, contribue à torpiller l'occasion historique qui se présente: la déception risquerait cette fois d'être dangereusement profonde et difficile à surmonter.

Et l'occasion pourrait bien ne pas repasser de sitôt. Car si nous sommes aujourd'hui, actifs ou sympathisants, des centaines de milliers à l'avoir préparée avec une ténacité sans cesse renouvelée, doublée d'une conviction que chacune des étapes n'a fait que tremper davantage, nulle part au monde un tel effort ne saurait être perpétuellement renouvelable.

D'autant plus qu'au point où nous sommes rendus, non seulement l'urgence de décider est-elle toujours plus évidente, mais l'objectif qui est proposé ainsi que la démarche pour y parvenir semblent plus étroitement que jamais accordés à nos chances les meilleures, sinon les seules, de bâtir nous-mêmes notre avenir au lieu de le subir.

Pour ce qui est de l'objectif, auquel on a consacré tant de ferveur, et un entrain qui a survécu à bien des épreuves, il est demeuré depuis le début essentiellement le même. Quoi de plus normal et justifiable, puisque ce remplacement du système fédéral par une formule communautaire va précisément dans le sens d'une évolution qui se généralise chez les nations modernes. Dans tous les coins du monde, en effet, l'on voit se multiplier les associations d'États souverains qui unissent leurs efforts sur le plan économique tout en gardant l'essentiel de leur autonomie politique. Les nouveaux fédéralismes se font de plus en plus rares alors que les regroupements d'États surgissent un peu partout.

Si notre projet, donc, est demeuré essentiellement fidèle à lui-même, et de mieux en mieux confirmé par l'expérience des autres, en revanche notre démarche, elle, a dû mûrir et se préciser en cours de route.

Ce qui l'a surtout marquée, c'est la conscience que nous ne pouvions éviter de prendre de cette règle fondamentale entre toutes: quelles qu'en soient les étapes nécessaires, aucun changement politique

d'importance ne peut s'accomplir démocratiquement s'il n'est pas souhaité, voulu et éventuellement déclenché puis réalisé non pas seulement avec — mais par une majorité de citoyens. Autrement dit, par la claire et ferme expression de la volonté du peuple.

Dès le début, nous le savions, bien sûr, mais nous avons mis quelque temps à la reconnaître en noir sur blanc. Cette reconnaissance, qui se traduit en 1974 par une première esquisse de la consultation référendaire, nous en avions fait en 1976 un engagement précis et central du gouvernement que les électeurs nous ont permis de former.

Cet engagement, comme les autres que nous avons également tâché de ne pas négliger, nous allons le tenir le printemps qui vient. Après avoir rempli les conditions requises pour lui conférer toute la légitimité et tout le sérieux nécessaires.

Les conditions d'un débat national éclairé étant maintenant réunies, et en dépit du remue-ménage imprévisible qui s'est produit à Ottawa mais qui se terminera le 18 février, le moment est donc arrivé, conformément à la promesse que nous avions faite, de rendre public avant l'ajournement de la Chambre le projet de question que nous avons préparé.

Nous croyons qu'il est limpide et franc et qu'on l'a dépouillé de tout déguisement. Ce qui nous a obligés, malgré tous nos efforts pour être concis, à en allonger quelque peu la formulation. Il nous a semblé en effet qu'une description brève mais concrète de l'objectif valait bien quelques lignes de plus.

Ce texte n'a donc rien qui puisse normalement surprendre, si ce n'est peut-être qu'on y trouve un engagement clair et net pour la suite, engagement dont l'opportunité nous est vite apparue devant des instances légitimes qui se multiplient depuis quelque temps. Nous le prenons aujourd'hui d'autant plus spontanément que jamais nous n'avons eu l'intention de demander à nos concitoyens de nous donner un chèque en blanc. C'est aux Québécoises et aux Québécois qu'il revient de décider de leur avenir, et ils doivent pouvoir approuver chacune des étapes majeures de leur cheminement constitutionnel. Aussi, il doit être clair que, même après que le gouvernement aura reçu un mandat de négocier une nouvelle entente avec le Canada, aucun changement de statut politique ne sera effectué sans que la population québécoise ait eu l'occasion de l'approuver spécifiquement par la même voie démocratique du référendum.

Il s'agit donc d'une question explicite, qui demande le mandat de négocier non pas n'importe quoi, mais au contraire une entente bien précise dont les éléments essentiels se retrouvent dans le corps même de la question, ainsi que les garanties démocratiques que je viens d'évoquer.

Comme nous l'avions promis dès le départ, on pourra répondre à cette question par un OUI ou par un NON. Et, ainsi que le prévoit la loi de la consultation populaire, elle sera imprimée sur les bulletins de vote en français et en anglais (et lorsqu'il y a lieu en langue amérindienne ou inuite).

Si l'Assemblée nationale l'approuve au cours du débat prévu pour la rentrée parlementaire, elle se lira comme suit:



La question

"Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples;

cette entente permettrait au Québec d'acquiescer le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté — et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie;

tout changement de statut politique résultant de ces négociations sera soumis à la population par référendum;

EN CONSEQUENCE, ACCORDEZ-VOUS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LE MANDAT DE NEGOCIER L'ENTENTE PROPOSEE ENTRE LE QUÉBEC ET LE CANADA?

OUI
NON

En répondant OUI à cette question, les citoyens du Québec auront l'occasion de faire un pas décisif vers la prise en charge de leur avenir. Ce sera un grand pas en avant. Comme l'est toujours, nécessairement, tout ce qui va dans le sens de la responsabilité et de la liberté.

Le référendum sera un super-sondage



Gilles Lesage
à Québec

Même avec un oui, le référendum de la fin du printemps prochain ne sera que le début d'une longue marche, une espèce de répétition générale ou de super-sondage.

Car, avant même que le premier n'ait été tenu, le gouvernement nous en annonce un deuxième. C'est le triomphe absolu de l'étapisme, de la stratégie des petits pas, l'un en avant, l'autre sur le côté. Le rendez-vous historique annoncé ou appréhendé n'est plus qu'un préambule, une entrée en matière. Même pas une menace de grève, simplement un moyen de pression.

C'est cela, la trouvaille, l'astuce, la ruse de la question, dont M. Claude Morin est d'ailleurs fort fier.

Jusqu'en 1974, faut-il le rappeler, le programme du PQ prévoyait que l'élection

d'un gouvernement péquiste signifiait l'accession du Québec à la souveraineté d'abord, pleine et entière, assortie d'une association économique avec le reste du Canada. Cette année-là, sous la poussée de MM. Morin et René Lévesque, le programme est modifié et prévoit dès lors qu'un gouvernement du Parti québécois s'engage à s'assurer, par voie de référendum et au moment qu'il le jugera opportun, à l'intérieur d'un premier mandat, de l'appui des Québécois sur la souveraineté du Québec. Donc, un premier référendum.

En juin dernier, au dernier congrès général, le PQ modifiait son programme et s'engageait à "exiger, dès que les Québécois lui en auront donné mandat par voie de référendum, le rapatriement au Québec de tous les pouvoirs inhérents à un État souverain et proposer au Canada de réaliser avec lui une association d'États souverains devant succéder aux arrangements constitutionnels actuels".

Un mandat de réaliser...

Mais une deuxième consultation pointait le nez, seulement en cas d'échec des négociations. Le gouvernement s'engageait

à "demander aux citoyens du Québec, dans l'éventualité où il paraîtrait impossible d'en arriver à une entente satisfaisante avec le Canada, le mandat d'exercer sans partage les pouvoirs d'un État souverain".

Sous quelle forme, cette consultation? Par une élection ou un autre référendum, disaient les dirigeants du PQ, voulant se garder une porte ouverte, selon les circonstances. Tout le monde avait compris toutefois que cette deuxième consultation viserait à faire l'indépendance pure et simple du Québec.

Le livre blanc du 1er novembre stipule que, "par leur réponse positive au référendum, les Québécois exprimeront leur désir d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente politique, fondée, cette fois, sur l'égalité juridique des deux peuples". Cela se retrouve en clair dans le premier paragraphe de la question soumise, hier, par le premier ministre.

Le livre blanc ajoutait toutefois: "Un vote affirmatif des Québécois sera donc, dans les faits, un mandat confié au gouvernement du Québec de réaliser, par le moyen de négociations, cette nouvelle entente." Il parlait donc de réalisation, et il

n'était nullement question d'échec des négociations, non plus que de deuxième consultation. Le document gouvernemental se contentait de préciser: "Une fois conclus les accords avec le reste du Canada, le gouvernement du Québec s'engage à les soumettre (en anglais, le texte dit "firmly commits") à l'approbation de l'Assemblée nationale."

Interrogé avec insistance à cet égard, M. Lévesque avait expliqué qu'il se sentirait "humilié" de devoir recourir à une deuxième consultation, après les négociations, s'il recevait un mandat de réaliser la souveraineté-association.

Clin d'oeil aux indécis

Hier, la question arrive, à peu près telle que prévue par un peu tout le monde, sauf la cerise sur le sundae: "Tout changement de statut politique résultant de ces négociations (avec le reste du Canada) sera soumis à la population par référendum." On nous demandera donc un mandat de négocier, et non pas de réaliser une nouvelle entente avec le Canada.

C'est l'étapisme par étapes, c'est le clin

d'oeil à la catégorie des indécis, de ceux qui ne savent pas ou qui refusent de répondre, que l'on retrouve dans tous les sondages sérieux. C'est le dernier atout jeté sur la table de cartes...

Interrogé à ce sujet, M. Ryan estime que la question "a été influencée beaucoup plus par les sondages que par le souci de soumettre aux électeurs des intentions réelles, véritables du gouvernement".

Mais si les sondages disaient vrai? A savoir que les Québécois ne sont pas prêts et ne veulent pas trancher dans le vif, qu'ils veulent du répit, un sursis? Et que, comme le dit si bien M. Morin, l'indépendance, c'est comme une fleur, elle ne pousse pas plus vite si l'on tire dessus.

De façon plate, sans recourir aux termes apocalyptiques de M. Ryan, je dirais que le gouvernement a compris que l'indépendance ne pousse pas très vite au Québec, surtout par les temps qui courent, que les mandats de grève y sont fort peu populaires, et qu'il vaut mieux se fonder dans le paysage ambiant. Et le référendum sera un super-sondage, avec l'ensemble des Québécois comme échantillon, ou comme cobayes...

la page des lecteurs

Une poutre dans l'oeil

M. le rédacteur en chef,

Pour faire suite à vos jérémiades concernant les propos de Mgr Lebel, je ne puis comprendre comment il se fait qu'une bonne catholique comme vous prenne la liberté de critiquer les propos d'un évêque qui doit connaître les lois de l'Eglise aussi bien que vous.

Vos paroles diffamatoires ne m'étonnent pas, car il y a environ quatre ans vous avez fait paraître dans cette même chronique votre indignation parce qu'en assistant à une messe en plein air vous aviez vu de jeunes enfants jouer au ballon. C'était un crime épouvantable. De plus vous vous disiez souffrante de voir le peu d'amour donné à Dieu et ne vous gêniez pas pour dénigrer les prêtres qui sont les représentants de Dieu sur la terre. Pour terminer vous demandiez à Dieu d'envoyer ses prophètes sur la terre pour mettre de l'ordre dans son royaume.

A cette époque je vous ai répondu par la voix du SOLEIL et vous devez vous en rappeler.

A quoi cela sert-il de vouloir convertir tout le monde quand on n'est même pas capable de pratiquer soi-même le grand commandement de la charité.

Pour ma part je connais plusieurs couples divorcés et remariés et leur conduite vaut bien celle de ces âmes timorées qui prennent plaisir à les dénigrer et à mépriser les prêtres.

Laissez donc les prêtres et les évêques diriger les membres de leur Eglise et Dieu n'en sera que plus content.

A bon entendeur salut.

M.-Y. Savard
Québec

A bas les autos

Une très grande cause de pollution atmosphérique dans les grandes villes, c'est les automobiles, ces grosses boîtes puantes et bruyantes qui rendent infernale la vie au centre-ville.

Il serait sage de réduire le volume de ces véhicules, ce qui faciliterait de beaucoup la circulation pendant les heures de pointe et en même temps réduirait considérablement la consommation d'essence. Les compagnies américaines suivent l'exemple de l'Europe en construisant leurs voitures en vue d'une consommation moindre.

Le public devrait apprendre à utiliser des moyens de transport moins coûteux (cyclomoteurs, bicyclettes) et devrait user plus les transports en commun. Je ne dis pas qu'il devrait y avoir une disparition complète de l'automobile, mais il pourrait y avoir une utilisation plus rationnelle.

Michel Lévesque
Baie-Comeau



M. St-Jacques, descendez de votre tour d'ivoire

M. le rédacteur en chef,

On pouvait lire dans le SOLEIL du 13 décembre dernier l'opinion de M. Alphonse St-Jacques, professeur à la faculté de Philosophie (Haute-Morale) de l'université Laval, sur l'éducation sexuelle. Je crois que Monsieur St-Jacques devrait descendre de sa tour d'ivoire pour constater de visu que les maladies vénériennes sont en recrudescence, et que l'éducation des "enfants" sur la contraception et les questions sexuelles est à faire.

Depuis les débuts de la colonie, l'éducation sexuelle était du ressort des parents avec les résultats que l'on connaît. Il y a un quart de siècle, on n'osait pas parler de maladies vénériennes, on parlait plutôt de maladies honteuses, le sexe était tabou, les filles-mères étaient cachées et rien de ces "choses-là" n'existait. Lorsqu'on parle d'avortement, bien des gens jettent de hauts cris. Si les moyens contraceptifs étaient mieux connus et plus utilisés, il y aurait sans doute beaucoup moins d'avortement.

M. Lazure se refuse d'évoluer à l'instar de notre mère l'Eglise, et veut régler le problème. Aux grands maux les grands moyens. On parle maintenant d'éducation sexuelle dans nos écoles (oui, ma chère) de contraception, de planification familiale sans honte et sans tabou. Fini les mystères. Bien sûr, il y a des réactions, on se sent mal à l'aise, les "enfants" auront peut-être une ou deux questions à poser en revenant de l'école mais de là à affirmer comme M. St-Jacques que: "c'est une grave violation des droits des citoyens dont on ne peut trouver l'équivalent que dans les régimes politiques totalitaires", que de faire l'éducation sexuelle des enfants à l'école, il ne faudrait tout de même pas chasser. Il est grand temps que la démythification de l'Immaculée Conception s'opère au Québec.

Nicolas Clift
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le SOLEIL, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 3J6.

Discrimination à l'égard des femmes

M. le rédacteur en chef,

Il y a quelques mois j'ai porté plainte auprès de votre organisme, concernant un cas de discrimination à mon égard.

Je posais ma candidature sur un poste annoncé à la page de carrières et professions, du journal LE SOLEIL. Je devais rencontrer une demoiselle à une agence de personnel. Je possédais, en plus de l'expérience, toutes les qualifications requises pour poser ma candidature. La jeune femme qui m'interviewa refusa de prendre en considération ma demande d'emploi, prétextant qu'elle ne voyait pas, le rapport qui existait entre ma formation et les besoins du poste.

Je fis part à l'agent du personnel que ses excuses étaient simplement ridicules et je lui demandai directement, si ses hésitations n'étaient pas reliées au fait que l'employeur refusait d'engager une femme. La réponse fut positive. J'insistai alors, pour rencontrer l'employeur, une manufacture de la rive sud produisant de la moullée dont je n'ai pu, malheureusement, obtenir le nom. L'agent téléphona à l'employeur pour lui demander d'accepter de me rencontrer, mais celui-ci refusa catégoriquement. Il donna

comme excuse, qu'il ne pouvait voir une femme se rendre à l'usine vérifier les inventaires.

Le lendemain, je téléphonai à votre organisme pour porter plainte. Vous m'avez fait comme réponse que vous n'exerciez aucune juridiction pour intervenir au cours d'une sélection. Ces événements se passaient vers la fin du mois de septembre dernier. Pourquoi alors, peut-on lire en page 41 du rapport "La femme et la pauvreté" produit par le Conseil national du bien-être social, les mots suivants:

"Les lois canadiennes actuelles interdisent aussi toute discrimination à l'endroit de la femme dans les offres d'emploi, les pratiques d'embauche, les promotions et les autres conditions de travail. Ces lois sont nécessaires, mais elles ont un inconvénient de taille: pour qu'elles soient respectées, il faut que les employés soient bien renseignés sur leurs droits et soient prêts à porter plainte contre leur employeur."

Ce sont de belles paroles, mais elles sont en partie fausses. Il n'y a aucun organisme qui puisse vérifier si l'on est victime de discrimination

lorsque l'on fait une demande d'emploi. Nombreux sont les cas où une femme se voit refuser un emploi sans excuse valable. Il faut noter que certaines fois on n'a même pas de raisons à nous donner. Ce qui n'est pas normal. Je parle ainsi, parce que j'ai vécu plusieurs fois des situations semblables.

Tant et aussi longtemps, qu'il n'y aura pas d'organisme de contrôle, pour réviser le choix d'un candidat après une sélection; les employeurs pourront à leur guise refuser aux femmes des postes intéressants. Je vous ferai remarquer aussi, qu'à Québec, il y a depuis quelque temps une prolifération d'agences de placement les- quelles sont utilisées par les employeurs pour contourner le peu de règlements existants pour régir les pratiques d'embauche.

Il est inutile de nous leurrer avec des droits que l'on ne peut faire respecter. Les femmes restent conscientes que les gouvernements édictent des lois uniquement pour leur donner des illusions et gagner leur électorat.

Une citoyenne renseignée sur ses droits
Denise Rousseau
Québec

Une autre exploitation de la femme

Le président de la société Radio-Canada
M. A.W. Johnson
155, Bronson Avenue
Ottawa

Encore sous le coup de l'indignation que nous a inspirée un reportage diffusé le 10 décembre 1979 au Téléjournal de Radio-Canada, nous vous écrivons pour demander des comptes. Danielle Levasseur présentait un reportage d'environ deux minutes sur une oeuvre de bienfaisance "nouveau genre" (mais impliquant toujours des femmes — ça, par exemple, ça n'a pas changé). Les images et les commentaires étaient insultants pour toutes les femmes.

Des strip-teaseuses donnaient un spectacle, se vendant corps et âme mais cette fois pour la bonne cause: les profits allaient aux enfants handicapés d'un hôpital mont-réalais. On ne saurait rêver d'une plus noble cause, ni d'une façon plus habile pour les tenanciers de ces clubs de présenter une façade de respectabilité, tout en moussant leurs affaires. Ces spectacles donnent "bonne conscience" aux consommateurs-voyeurs friands de chair fraîche (comprenez: femmes jeunes).

Pourquoi la société d'Etat présente-t-elle semblable reportage? Par souci d'offrir au public une information judicieuse et complète? Faites-nous rire! Radio-Canada pratique une censure systématique de l'information concernant les femmes, excepté le genre d'information que vous avez présenté ce soir-là à votre public masculin, information assaisonnée du sourire approbateur de Bernard Derome. Le reportage était conçu de manière à laisser croire que tout est merveille et générosité dans le monde du strip-tease qui, pour nous, demeure un commerce du corps des femmes.

La société Radio-Canada est moins soucieuse d'information judicieuse et complète quand il faudrait rapporter les congrès des associations féminines et diverses actions qui font l'actualité des

femmes d'un bout à l'autre de l'année. Elle est la cependant quand il s'agit d'apporter sa contribution à une propagande qui tend à justifier l'exploitation sexuelle des femmes, à laisser croire que cette exploitation fait partie de nos moeurs.

Certes, la société Radio-Canada n'a pas à faire de l'éditorial à son Téléjournal, à critiquer ou à désapprouver un événement. Elle n'a pas non plus à l'approuver, soit par l'attitude de son animateur, soit par la sélection d'entrevues sur l'événement, comme dans le cas qui nous occupe.

Par souci d'information, la société Radio-Canada aurait-elle envoyé une équipe si, au bénéfice d'enfants handicapés, des groupes féminins avaient présenté un spectacle de jeunes strip-teaseuses se roulant tout nu par terre, se contorsionnant pour le plus grand plaisir d'un auditoire exclusivement féminin? Ni Aline Desjardins, ni Danielle Levasseur n'aurait le loisir de nous présenter un reportage sur le sujet. Radio-Canada ne serait pas sur les lieux, mais la Sûreté du Québec y serait.

Personne ne parlerait de répression ni de puritanisme. Radio-Canada n'irait pas non plus filmer le spectacle dans des clubs d'homosexuels sous prétexte d'informer ou d'amuser le public. Mais le corps des femmes n'est-il pas un joujou qu'il est naturel d'offrir, non seulement dans les cabarets, mais maintenant à la télévision d'Etat?

Il est odieux que Radio-Canada, par un reportage complaisant, contribue à justifier l'exploitation sexuelle des femmes au nom du bien-être des enfants handicapés. La fin ne justifie pas les moyens.

Nous expédions copie de cette lettre au ministre M. David Macdonald, responsable du CRTC et des politiques relatives à la condition féminine. Nous lui demandons d'édicter dans les meilleurs délais les règlements contre le sexisme dans les médias qu'il nous a annoncés il y a déjà quelques mois. Nous lui

sugerons de désaxer d'abord le service des nouvelles de Radio-Canada.

Contre le sexisme, pour l'égalité? Quelle farce! Entre 21h et 21h30, nous payons une campagne de sensibilisation contre le sexisme. A partir de 22h30, nous subventionnons le sexisme et le mépris à la société d'Etat. Où est la cohérence?

Nous espérons, M. le président, recevoir sous peu une réponse à notre plainte. Nous souhaitons aussi que cette lettre incite les femmes et les hommes conscients (es) à réagir au sexisme dans l'information.

Le comité contre la pornographie du Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF)
Case Postale 5
Sillery (Québec)

Un éditorial perspicace et lucide

Monseigneur Marcel Pénin,
Directeur de l'éditorial.

Votre éditorial du jeudi 15 novembre 1979 "Sévère avertissement à Lévesque" me paraît être l'un des plus lucides et perspicaces que vous ayez signés jusqu'à maintenant dans LE SOLEIL.

Je suis tout à fait d'accord avec vous lorsque vous écrivez que "les finasseries que les stratégies péquistes multiplient à la douzaine n'ont pas réussi à tromper la vigilance des électeurs". Du reste, cette opinion rejoint celle de votre confrère Gilles Lesage qui, le même jour, écrivait dans sa chronique "ce poulx dit clairement qu'il en a assez des méandres sinueux d'une stratégie du trait d'union qui n'ose clairement dire son nom et afficher ses couleurs".

N'êtes-vous pas d'avis que l'une des erreurs de stratégie capitale du gouvernement péquiste a été de lier sa survie politique à la réussite de son "référendum", en multipliant les stratégies pour tenter d'assurer la réussite à tout prix de cette consultation populaire?

Jean-P. Bernier
Québec.

Depuis plusieurs années, OXFAM-QUÉBEC est présent dans des dizaines de pays du Tiers-Monde...

AUJOURD'HUI,
OXFAM-QUÉBEC
vient en aide au
CAMBODGE
et au
NICARAGUA
grâce à vos dons!
SOYEZ GÉNÉREUX

Veuillez faire parvenir votre don à
OXFAM-QUÉBEC
c.p. 4444
Succursale Place d'Armes
Montréal, Québec
H2Y 3R6

Nom
Adresse
Municipalité Province
Code postal

Ci-joint la somme de \$.....
Un reçu sera envoyé pour tous les dons de plus de \$10.

FLEURISTE
la Jardinière

10%
de
RABAIS
SUR LES ARRANGEMENTS
FLORAUX

1332, boul. MASSON, Les Saules
872-4515
OUVERT DIMANCHE 23 déc.

25% DE RABAIS
sur toutes les montres
BULOVA
en magasin

Maurice Lemieux
M.H.B.

Diamantaire diplômé de G.I.A.

Or 10, 14, 18 carats • Bijoux exclusifs
7, rue St-Louis, Lévis - Tél.: 837-3601

Restaurant
L'ÉPERLAN

pour célébrer les fêtes
sous le signe des
RETROUVAILLES

25 décembre
Le Jour de Noël
Table familiale

31 décembre
La Nuit de la Saint-Sylvestre
Festín Royal (Danse et Cotillons)
Restaurant L'Hâtelet
Buffet (Soirée Disco)

1 janvier
Le Jour De l'An
Table D'hôte

pour réservation **692-1726**
694-9556

Le porte-journaux.
Super-spécial \$29.95

Pour ranger le quotidien, pour retrouver le mensuel,
une idée-plastique Zip. Directement
d'Italie. \$29.95.

zip le prêt-à-apporter
du meuble design

Anglo-boulevard Hamel et Henri IV
Ouvert tous les soirs jusqu'à Noël (même le samedi)



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

De très joyeuses Fêtes

Pendant la saison des Fêtes et du Nouvel An, nos employés pourront dépenser jusqu'à \$30 pour des courses en taxi qu'ils utiliseront, nous l'espérons... au lieu de conduire leur voiture... lorsqu'ils auront absorbé de l'alcool.

Nous rembourserons la moitié de vos frais jusqu'à un maximum de \$15 pour notre part.

Tels étaient, pour la deuxième année consécutive, les vœux et les cadeaux de Noël de la compagnie G.H. Wood à ses employés. Cette compagnie internationale se spécialise dans la distribution industrielle de produits sanitaires.

L'idée est originale et elle mérite d'être soulignée. Je ne connais pas une seule autre compagnie dans le monde entier qui dise à ses

employés: "Si vous savez que vous allez boire, prenez un taxi pour retourner chez vous. Nous paierons la moitié des frais encourus."

Ça me rappelle un geste semblable d'une distillerie de Toronto qui avait "acheté" le métro, entre minuit et six heures du matin, à Noël et au Nouvel An, et qui avait dit à tous les Torontois quelque chose comme: "Buvez notre boisson en quantité, mais retournez chez vous en métro, c'est gratuit pour tout le monde. C'est nous qui payons."

Ce sont des gestes que l'on pourrait imiter à Québec. On n'a pas de métro, mais je verrais bien une brasserie "acheter" des heures d'autobus durant le temps des Fêtes.

Je pars en "vacances"

C'est ma dernière chronique de l'année. Je pars en "vacances". Si j'écris "vacances" avec un "double V", c'est parce que je prends deux semaines de vacances. Ça vaut bien deux "V".

Je ne reprendrai cette chronique que le 8 janvier 1980. Avis aux voleurs du temps des Fêtes: je ne vais à nulle part et je demeure à la maison, alors inutile de venir me cambrioler.

Si, de votre côté, vous vous absentez de la maison, inutile de vous dire d'être prudents. Barriadez vos portes et vos fenêtres;

avertissez la police de surveiller la maison... et ne conduisez pas si vous êtes "paquetés".

Lorsque je vous reviendrai, Bonhomme Carnaval sera déjà arrivé depuis deux jours et je me plongerai dans le Carnaval. Après le Carnaval, je devrais normalement aller à Nice avec une délégation d'une quarantaine de carnavaliers de Québec dans le cadre du jumelage de ces deux carnivals.

Joyeux Noël, Bonne année, Joyeux Carnaval et, tant qu'à y être, Joyeuses Pâques.

Les Fêtes dans les grands hôtels

Dans le temps des Fêtes, on s'imagine trop souvent que tout le monde passe les Fêtes "en famille". C'est ce que moi je ferai, mais tout le monde n'est pas aussi chanceux. Des centaines et des centaines de Québécois passent les Fêtes... à l'hôtel. Ou parce qu'ils sont seuls ou parce qu'ils veulent se payer un bon repas.

Bref, afin que vous sachiez ce qui se passe dans les hôtels de la région durant le temps des Fêtes, j'ai fait une petite enquête et en voici le résultat.

Au Château Frontenac

Le jour de Noël: grand dîner dansant à la salle de bal, à 18h, prix: \$25 par adulte; \$10 pour les enfants de 5 à 12 ans; gratuit pour ceux qui ont quatre ans et moins.

A midi, brunch dans la grande salle à manger "Le Champlain", prix: \$12.50 par adulte et \$6.50 pour les enfants de 12 ans et moins.

Toujours dans la salle à manger "Le Champlain", mais à 18h, dîner de gala à \$36 par adulte et à \$10 pour les enfants.

La Saint-Sylvestre: grand dîner d'apparat à 20h dans la salle à manger "Le Champlain", prix: \$55 par personne.

Danse avec l'orchestre de Roland Martel à 21h dans la salle de bal, prix: \$7.50 par personne.

Le Jour de l'An: table d'hôte du Nouvel An au Café canadien de 12h à 23h, prix: inconnu.

Dîner dansant à 18h dans la salle de bal, prix: \$25 par adulte et \$10 pour les enfants de 5 à 12 ans.

Au Hilton Québec

Le jour de Noël: brunch à la "Potinière" à 11h et à 15h, prix: \$6.25.

Buffet-dîner à la "Potinière" à 17h et à 21h, prix: \$9.95.

Buffet-dîner également au "Caucus" aux mêmes heures et aux mêmes prix.

Dîner table d'hôte au "Croquebroche", trois choix et trois prix: \$17.95, \$18.95 et \$19.75.

La Saint-Sylvestre: dîner table d'hôte au "Croquebroche", \$25.50 à \$27.75 par personne.

Grande "foire" à l'Eden: musique, danse, amuse-gueule, ballons, cotillons et mirlitons, prix: \$12.50 par personne.

Bal musette à la salle de bal, \$22.50 par adulte et \$11.25 pour les enfants de moins de 10 ans.

Le Jour de l'An: à la "Potinière" et au "Caucus", même chose qu'à Noël.

Brunch à l'Eden à 11h et à 13h30, prix: \$7.95.

Dîner table d'hôte au "Croquebroche" à partir de 18h, prix: \$19.75 par personne.

Au Concorde

Le jour de Noël: le brunch du Lac-Saint-Jean de 11h à 15h à l'Astral, \$9.95 par adulte et \$5.50 pour les enfants de moins de 12 ans.

Toujours à l'Astral, mais de 17h30 à 23h, c'est le buffet de Noël, \$14.75 par adulte et \$9 pour les enfants de moins de 12 ans.

La Saint-Sylvestre: le brunch campagnard à l'Astral \$7.95 par adulte et \$5.50 par enfant de moins de 12 ans. C'est de 11h à 15h.

De 18h à 03h, toujours à l'Astral, c'est le buffet de la Saint-Sylvestre avec orchestre à compter de 21h30, \$22 par personne.

Une nuit gaspésienne est à l'honneur à la salle de bal, de 20h30 à 24h, buffet de fruits de mer, musique continue avec les Tip-Tops, \$22 par personne.

Le Jour de l'An: le buffet de la Côte-Nord à l'Astral, de 11h à 15h,

prix: \$10.50 par adulte et \$6.50 par enfant, de moins de 12 ans.

Toujours à l'Astral, mais de 18h à 23h, c'est le dîner-buffet du Nouvel An à \$14.75 par personne.

L'Auberge des Gouverneurs

Le jour de Noël: dîner dansant dans la salle de bal de 17h à 22h avec l'ensemble de Bob Vocelle, prix: \$16.50 par adulte et \$8 par enfant de moins de 12 ans.

La Saint-Sylvestre: réveillon gastronomique au restaurant "Le Vignoble", danse avec orchestre, cotillons, serpents, ballons mirlitons, etc., prix: \$30 par personne.

Le Jour de l'An: brunch à la salle de bal de 11h30 à 15h, prix: \$9.50 par adulte et \$5 par enfant de moins de 12 ans.

Dîner dansant, toujours dans la salle de bal, de 18h à 22h, \$16.50 par adulte et \$8 par enfant.

Au Château Bonne-Entente

Le jour de Noël: menu spécial des Fêtes le midi et le soir; les prix varient de \$10 à \$18 par adulte et sont coupés à \$6.75 pour les enfants de moins de 14 ans.

La Saint-Sylvestre: soirée dansante avec champagne et canapés à minuit, coût \$3 par personne. C'est gratuit cependant pour ceux qui prennent un repas à l'hôtel, ce soir-là.

Le Jour de l'An: même chose qu'à Noël.

Au Holiday Inn (centre-ville)

Le jour de Noël: brunch suisse à la salle à manger à midi, \$7.25 par adulte et \$3.75 par enfant de moins de 10 ans.

Buffet en soirée, toujours dans la salle à manger, prix: \$17.50 par adulte et \$7.95 par enfant.

Le Jour de l'An: réveillon à 21h

dans la salle à manger, prix: \$25 par personne.

Au Holiday Inn (Sainte-Foy)

Le jour de Noël: dans les caves, quatre choix de repas à partir de \$7.50. En soirée.

Au Chateaubriand, toujours quatre choix à partir de \$10.75, 20h.

Buffet dansant dans la salle de bal, prix: \$16.50.

La Saint-Sylvestre: le souper est à \$14.50 dans les caves et à partir de \$20.50 au Chateaubriand. Un buffet sera servi dans la salle de bal, à 22h, prix: \$22.

Le Jour de l'An: même chose qu'à Noël.

Au Quality Inn

Le jour de Noël: dîner gastronomique au restaurant "La Belle Époque", prix: \$15 pour les adultes et \$9.50 pour les enfants.

La Saint-Sylvestre: buffet gastronomique avec pièces montées; deux orchestres; musique continue à compter de 21h, prix: \$20 par personne.

Le Jour de l'An: même chose qu'à Noël.

A l'hôtel Paul Baillargeon

Le Jour de l'An: souper des Fêtes dans la salle à manger. Trois choix à partir de \$7.60. C'est un peu moins cher pour les enfants.

Et les autres

Je ne peux pas publier tout ce qui se fait dans tous les hôtels, les motels et les restaurants de la région. Surveillez les annonces dans "LE SOLEIL" pour en savoir davantage.

Les prix inscrits ci-dessus peuvent varier si le service et les taxes ne sont pas compris. Vous devez alors ajouter de 20 à 25 pour 100.

Loi 101: les juristes réfléchissent toujours

(D'après PC) — Les juristes du gouvernement sont à approfondir leurs opinions sur la portée du jugement de la Cour suprême du Canada, a fait savoir hier à l'Assemblée nationale le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard.

Le ministre a rappelé que les avis juridiques qu'il avait obtenus jusqu'à maintenant portaient à conclure que le jugement sur la loi 101 englobait non seulement les lois promulguées par le gouvernement, mais aussi tout ce qui est entendu par législation déléguée, c'est-à-dire la réglementation émanant du Conseil des ministres et qui se rattache aux lois adoptées par le Parlement.

Il s'agira pour les juristes de déterminer quels règlements municipaux ou scolaires peuvent aussi être assimilés à la législation déléguée.

Le chef libéral, M. Claude Ryan, a soutenu pour sa part que la législation déléguée n'est pas touchée par le jugement du premier tribunal du pays et que le gouvernement cherche à dramatiser la portée du jugement.

Par ailleurs, la Société Saint-Jean-Baptiste a dénoncé hier le jugement de la Cour suprême sur la loi 101. Appuyée par les trois centrales syndicales CSN, FTQ et CEQ et par le Mouvement national des Québécois, la SSJB condamne également la décision des trois juges de la Cour d'appel du Québec suspendant l'application de la loi de nationalisation de l'Asbestos Corp.

La situation est claire, a affirmé le président Jean-Marie Cossette, de la SSJB de Montréal, d'un côté, un peuple tourné vers l'avenir et décidé à rompre avec un passé d'amoindrissement politique, de bilinguisme officiel, qui s'appuie sur le droit de prendre en main ce qui lui appartient et de faire de sa langue la langue de ses institutions politiques; de l'autre les tenants du système de domination qui s'appuient sur un texte, vieux et dépassé, adopté à Londres il y a plus d'un siècle.

Présente à la conférence de presse, la vice-présidente du Parti québécois, Louise Harel, a affirmé que la suspension du droit d'exproprier l'Asbestos constituait un précédent, soit la première injonction du pouvoir judiciaire à l'encontre du pouvoir législatif de l'Assemblée nationale. Auparavant, elle explique, de telles injonctions n'ont été accordées qu'à l'encontre du pouvoir de réglementation du Conseil des ministres.

FLEURISTE la Jardinière

10% de RABAIS
SUR LES ARRANGEMENTS FLORAUX

1332, boul. MASSON, Les Saules
872-4515
OUVERT DIMANCHE 23 déc.

Cette voix qui a bouleversé le monde

HISTOIRE DE PIAF
PAR MONIQUE LANGE

Une biographie de Piaf remarquable par la sérieuse de la documentation, par l'abondance des photos, souvent inédites, par une approche délicate et sans complaisance d'une femme qui n'était vraiment heureuse que lorsqu'elle chantait.

Éditions Ramsay
En vente dans toutes les librairies
\$22.00

Je me joins à toute l'équipe du Vallon Chrys-ler Stée pour vous offrir mes meilleurs vœux à l'occasion des fêtes.

Fernand Pelletier conseiller

À l'in de souligner l'année de l'enfant, dans la Salle Charles Baillargeon, le

BRUNCH QUÉBÉCOIS

le dimanche de 9h. à 15h.

un croissant de rires avec le down Bigoudis

TOUTE LA FAMILLE FAIT ELLE-MÊME SES PROPRES RÔTIES SUR CHARBON DE BOIS (5 TARTINAGES)
DU JAMBON À L'ÉRABLE, DES ŒUFS BROUILLES AUX FINES HERBES, DES COQUELLES DE LARD SALÉ ET DU PAIN FRAIS MAISON...

\$7.00 par pers. \$3.00 par enfant
pour réservation 692-2480

HOTEL CLARENDON
57 rue St-Jean, Québec

RESTAURANT Negroni

MENU DE LA SAINT-SYLVESTRE ET DU PREMIER DE L'AN

Entrées:
Coquilles de l'Adriatique au gratin ou crêpe de crabe d'Alaska flambée

Soupe:
Minestrone Belle Fermière ou consommé au sherry
Reine des roches aux monilles
Carré d'agneau à la Provençale
Wellington en croûte sauce Périgourdine

Légumes variés
Grand chariot de desserts exquis
Vins d'importation

\$18.50
Enfants: **\$10.00**

Timbres pour stationnement gratuit.
Réservations: 692-3581

Salon de la Mariée
LOUSON
275, St-Joseph est
522-8007

Aux heureuses fiancées,
Vous êtes au comble de la joie et nous partageons avec vous ces heures heureuses. Nous vous souhaitons que cet immense bonheur ne cesse de croître en 80.

Sincèrement
Géraldine Roy
Diane Thibodeau
Rose Gallichand

conseillère vendeuse
conseillère vendeuse
couturière spécialisée

QUÉBEC, 1980

CE QU'ILS PENSENT DE LA QUESTION

les artistes



Félix LECLERC

Félix Leclerc, chansonnier

« Ça fait dix minutes que la question est dans l'air, maintenant on mûrit. L'affaire est lancée. Ça fait des décennies qu'on aurait dû avoir des questions comme ça. »

« Quelle que soit la question, on ne peut satisfaire tout le monde. »

Félix Leclerc répondra oui à la question.

Pauline Julien, chanteuse

« Je vais répondre à cette question ce que tout Québécois qui veut se donner un pays va répondre. Je trouve le discours du premier ministre extraordinaire. Je trouve que c'est un discours qui se tient debout. J'aime beaucoup ses prémisses qui situent bien le débat. C'est important et il faut se donner la peine de bien expliquer les choses. »

Mme Julien, qui s'apprête à partir en tournée bientôt, n'a pas d'objection à se mêler de la campagne référendaire dès son retour, le 16 mars. Pour l'instant, elle ne s'interroge pas quant au résultat du référendum mais elle précise que, si par hasard ça ne fonctionnait pas, il faudra revenir. « Il faut garder la foi », conclut-elle.

Gilles Vigneault, chansonnier, auteur et interprète

« J'ai déjà répondu oui à cette question quand j'étais très jeune. Telle qu'elle est posée, je la trouve très honnête et je ne crois pas qu'il y ait de grosses surprises. »

Il précise que ceux qui ont été surpris par cette question, c'est qu'ils ne sont pas purs. « C'est la même question qui a été posée par un Anglais il y a quelques siècles et qui disait: "To be or not to be", pas vivre ou survivre, être. Merci pour la question, M. Shakespeare. C'est cette même question fondamentale qui revient et la réponse est le murmure ancestral dont on commence à comprendre les paroles. »

« Je souhaite à tous les Québécois la foi, croire en soi-même, qu'on existe, qu'on est capable d'être. Quand on n'a pas la foi dans les racines, je doute que ça s'accroisse par l'étude. Présentement, il y a une carte de jouée, on verra celle des autres. Moi, je répondrai oui. »

Jacques Godbout, écrivain et cinéaste

Il s'est également déclaré pour le oui au référendum, dès hier.

Victor-Lévy Beaulieu, écrivain et éditeur

« Je dirai oui, bien que j'ai toujours été contre la tenue d'un référendum, encore moins de deux. Je dirai oui au mandat de négocier, même si dans le fond, je crois que l'indépendance, ça ne se négocie pas, ça se prend. Je dirai oui, parce que nous n'avons pas le choix. Un non serait du suicide, ce serait stupide. »

Quant à savoir si le PQ obtiendra un oui majoritaire, M. Beaulieu en doute. « Je l'espère bien, si on ne veut pas finir comme l'Irlande. Mais jamais un peuple n'a été prêt à faire son indépendance sans heurt, sur papier. Un jour ou l'autre, nous serons indépendants, mais de quelle façon? »

Michèle Lalonde, poète

« C'est tellement clair et tranchant qu'un oui majoritaire au référendum engagera tout gouvernement subséquent, et même un gouvernement libéral dirigé par Ryan, à négocier cette souveraineté-association. De toute manière, la volonté du peuple se fera entendre et tous devront la respecter. »

C'est une Michèle Lalonde soulagée qui a pris connaissance du libellé de la question. Parce que cette question est précise, et parce que les Québécois sont mûrs pour y répondre positivement, selon Mme Lalonde.

les personnalités politiques

Robert Bourassa

Rejoint en Floride où il est en vacances, l'ex-premier ministre Robert Bourassa a réservé son opinion, préférant connaître d'abord tout le discours du premier ministre Lévesque avant de se prononcer sur un sujet d'une telle importance. Il a cependant commenté la mention dans le préambule de la question concernant une monnaie commune pour indiquer qu'on ne pouvait pas à la fois rapatrier tous les pouvoirs fiscaux et opter pour une monnaie commune.

Pierre Bourgault

Ce n'était pas la bonne question à poser. Je suis extrêmement déçu. Car il n'a jamais été question, depuis 20 ans, dans le mouvement indépendantiste, de proposer une nouvelle entente mais bien de réaliser l'indépendance. Et, l'indépendance réalisée, on aurait pu voir s'il était possible de s'associer au Canada. J'aurais préféré une question allant dans le sens du livre blanc. « Je répondrai "oui" parce que je n'ai pas le choix mais je m'accorde une période de réflexion d'une dizaine de jours pour décider si je continue de participer à la campagne référendaire. »

Raymond Garneau

Selon l'ancien député libéral de Jean-Talon, M. Raymond Garneau, la question référendaire « vire le problème à l'envers » et ne règle rien. C'est, dit-il, comme si deux

personnes allaient négocier avec un contracteur pour la construction d'une maison, sans avoir d'abord décidé ensemble s'ils en bâtiraient une. Seul un non massif des Québécois permettrait, à son avis, de résoudre le problème.

Gabriel Loubier

C'est pire que ce que j'appréhendais comme question. On revient 12 ans en arrière, à la thèse de l'égalité ou de l'indépendance, et avant, à « Maîtres chez nous ». L'ancien chef de l'Union nationale, M. Gabriel Loubier, est déçu que M. René Lévesque n'ait pas suivi le cheminement normal; lui qui a choisi l'indépendance. J'étais heureux lorsque le PQ a pris le pouvoir en 1976, croyant qu'après un cheminement de plus de 25 ans, cela permettrait de vider cet abécès une fois pour toute.

Dr Jacques Boulay, militant nationaliste

J'ai perdu mon père lorsque j'avais sept ans. Qu'aurais-je répondu, si mon père m'avait posé les deux questions suivantes, une fois rendu à l'âge adulte: « Es-tu d'accord pour ne plus dépendre directement de toi-même, pour prendre toi-même, sans que j'y mette mon veto, toutes les décisions qui concernent ton développement et ton avenir? » Dans l'affirmative, es-tu d'accord à ce que nous continuions à collaborer ensemble, sur un pied d'égalité, quand nous aurons besoin

l'un de l'autre? » A ces deux questions, d'affirmer, le Dr Boulay, j'aurais répondu « oui ». Et je répondrai « oui » à la question telle que formulée, parce qu'elle est directe, honnête et franche.

Pierre Desaulniers, président du PQ, régent de Québec

Il était important que la question soit la plus explicite possible car le gouvernement demande un mandat de négocier. Le deuxième référendum entre dans la même logique. Je vote oui.

Me Guy Bertrand, crimineliste et ancien candidat péquiste

L'avocat québécois Guy Bertrand espère que tous les Québécois sont conscients de la chance que leur offre leur gouvernement. C'est-à-dire de pouvoir décider de l'avenir de leur peuple par un coup de crayon, et non par un coup de fusil, drame que tellement de collectivités ont vécu pour en arriver au même but. Me Bertrand est convaincu que seuls ceux qui ont peut-être dit non à leur gouvernement qui veut simplement aller négocier d'égal à égal. Quel moment historique que de pouvoir se former une nation qui n'aura qu'une langue, qu'un drapeau, tous ses leviers économiques et sociaux et de laisser derrière nous ce qui nous a été imposé par des conquérants.

Jean-Marie Cossette, président de la Société Saint-Jean-Baptiste

Jean-Marie Cossette, s'est dit satisfait de la question, même si l'idée d'un second référendum lui semble être « un excès de démocratie ». Dire « oui » à cette question c'est dire « oui » à nous-mêmes, dit-il, ajoutant que personne ne peut voter de façon négative.

Claude Rochon, président du Mouvement national des Québécois

« La question est claire, parce que ce que le Québec demande est bien défini dans le préambule et que ce préambule reflète bien l'essence même du livre blanc sur la souveraineté-association. » Il ajoute qu'il ne voit pas « quel sentiment d'infériorité et quel instinct masochiste » peut inciter un Québécois à voter non.

Max Yalden, commissaire aux Langues officielles

Il n'a pas été surpris par le libellé de la question. C'est conforme à ce que disent les représentants du gouvernement québécois depuis des mois. Les Québécois devront se prononcer en se servant de leur sagesse et de leur bon sens.



Robert BOURASSA



Pierre BOURGAULT



Guy BERTRAND

les députés à Québec et à Ottawa

William Shaw, député indépendant de Pointe-Claire

Le député anglophone de Pointe-Claire a reproché au premier ministre d'avoir livré oralement la question référendaire en français seulement à l'Assemblée nationale et est d'avis que la véritable question aurait dû être: « Donnez-vous le mandat au gouvernement du Québec de réaliser la souveraineté-association? » M. Shaw est heureux que la population puisse enfin se prononcer et montrer sa préférence d'appartenir au Canada.

Bertrand Goulet, député unioniste de Belchasse

M. Goulet qui avait toujours refusé de répondre à une question dont il ne connaissait pas la formulation exacte croit que c'est de l'équité à son meilleur. Il est d'avis que le gouvernement ne règlera rien avec cette question-là et que la population du Québec demeurera dans l'incertitude puisqu'un autre référendum au moins devra avoir lieu, précédé d'une élction générale.

Solange Chaput-Rolland, députée de Prévost

Comme son chef Claude Ryan, elle estime que la seule question honnête que le gouvernement pouvait poser était: « Êtes-vous pour ou contre l'indépendance du Québec? » L'ex-membre de la Commission Pépin-Roberts craint que la campagne référendaire ne se déroule en fait appel aux sentiments et aux passions des Québécois.

Louis O'Neill, député péquiste de Chauveau

L'ex-ministre des Communications a pour sa part l'impression de « vivre un nouveau départ » avec le dépôt de la question. Celle-ci, à son avis, résume l'essentiel du projet péquiste et est rédigée dans un langage clair, qui permettra de l'utiliser facilement dans les assemblées de cuisine. Evidemment, il ne répondra pas non!

Guy Bisailon, député péquiste de Sainte-Marie

Il se dit également heureux de la formulation « claire » de la question. Il trouve normal que le gouvernement prévoit un deuxième réfé-



Solange CHAPUT-ROLLAND

rendum, tout comme les officiers syndicaux doivent retourner devant leurs militants lorsqu'ils sont arrivés à une entente de principe sur un projet de convention collective.

Roch LaSalle, ministre fédéral des Approvisionnement et Services

Il faut dire non à la question référendaire soumise hier par le premier ministre du Québec. Il faut que les Québécois comprennent que souveraineté veut dire séparation. Quant à l'association, M. LaSalle estime qu'il est dangereux de croire que les Canadiens vont accepter de négocier avec le Québec. « Nous, on dit non au statu quo et on veut faire place au Québec au sein du Canada, ce que n'a pu faire Trudeau qui a botté le cul des Québécois. »

Rodrigue Pageau, organisateur en chef de la campagne électorale du Parti conservateur au Québec

Selon lui, la question telle que formulée ne nécessite pas de référendum. C'est presque de la mauvaise foi de la part du gouvernement Lévesque. Ça ne respecte pas l'esprit de leur promesse électorale.

Sénateur Martial Asselin, ministre responsable de l'Agence canadienne de développement international (ACDI)

Le gouvernement Lévesque n'a pas besoin d'un référendum pour négocier. Comme gouvernement, il a tous ces pouvoirs depuis 1976 et ne s'en est jamais prévalu. Il aurait été en droit d'aller devant le peuple, dans l'éventualité d'un échec des négociations. Pour le sénateur Asselin, souveraineté signifie indépendance et il est contre cette option. Il s'en dit d'autant plus convaincu, ajoute-t-il, qu'il a passé dernièrement une semaine complète avec M. Claude Morin, ministre québécois des Affaires intergouvernementales, à la conférence de Lomey des pays franco-

phones, en Afrique. Il ajoute que personne n'est pour le statu quo constitutionnel, que tout le monde est en faveur d'une constitution renouvelée.

Gilles Lamontagne, ex-maire de Québec, ministre des Postes dans le cabinet Trudeau, député de Langlier aux Communes

La question? Elle me fait penser aux bouffées de boucane qui sortent de la pipe de Claude Morin. Derrière cet écran, le gouvernement Lévesque cherche un chèque en blanc. De plus, ce n'est pas un référendum qu'on propose. Dans un référendum, les payeurs de taxes décident quelque chose. Telle dépense, tel projet est approuvé ou battu. Mais là, il s'agit plutôt d'un plebiscite. Le gouvernement cherche à se faire donner un mandat en blanc et promet de tenir d'autres référendums! Où est-ce qu'on s'en va? On va mettre nos énergies là-dessus pendant encore cinq ans? Je voterai non.

Pierre Bussières, député de Charlesbourg aux Communes, président du caucus libéral du Québec

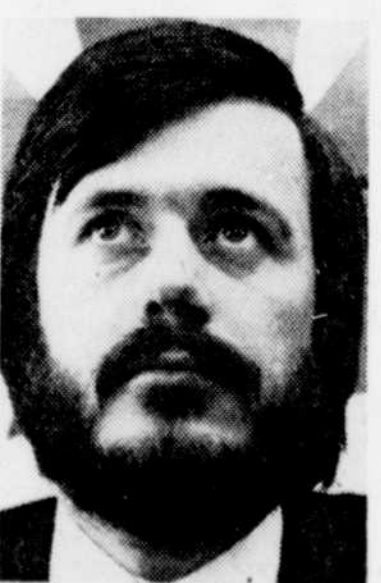
J'aurais aimé quelque chose de plus clair. Êtes-vous pour ou contre l'indépendance, et une sous-question, êtes-vous pour ou contre une association avec le Canada? Si j'étais un indépendantiste, je serais bien déçu. Je vote non.

Louis Duclos, député libéral de Montmorency aux Communes

Comment peut-on faire porter une question sur deux termes dont l'un est une hypothèse et l'autre une réalité? Quand on parle de négocier avec le Canada, c'est quoi? Négocier avec le gouvernement fédéral? Les provinces? Les deux? Aucun problème de conscience à voter non.

Pierre de Bané, député de Matane aux Communes

Je suis en parfait accord avec la déclaration de Claude Ryan. La



Dennis DAWSON



Pierre BUSSIÈRES

vérité élémentaire, c'est que le projet de souveraineté-association n'est autre chose que celui de l'indépendance politique du Québec. Je voterai non.

Marc Lalonde, ministre de la Justice dans le cabinet Trudeau

Non et non.

Rémi Bujold, député libéral de Bonaventure, ex-conseiller économique de Pierre Trudeau

« La question est aussi claire que leur politique depuis le début. J'en ai surtout contre la manie de rappeler le passé, toute l'histoire des guerres entre les rois de France et d'Angleterre, des guerres de race et de religion. J'entendais Lévesque parler de la naissance du peuple québécois il y a 370 ans! On veut partir la guerre? Ceux qui ne sont pas péquistes seraient des apostats, des hérétiques? Je vous dis que ça finit mal les années 70. Nous avons affaire à de grands niais. Je vote non. »

Richard Janelle, député conservateur de Lotbinière aux Communes

« Je suis assez surpris de la question. Elle n'est pas tellement claire car elle semble conduire à un autre référendum. Là, on ne sait plus combien il pourrait y en avoir de référendums. C'est surprenant parce que le gouvernement de Joe Clark est prêt à négocier avec les provinces le domaine des juridictions mais avec la question qui est posée, si je la saisis, ça ne serait pas possible sans d'autres référendums. Alors vous voyez ça? Moi, je vote non. »

Dennis Dawson, député libéral de Louis-Hébert aux Communes

« Je trouve que Claude Ryan a bien répliqué à Lévesque. Le gouvernement ne pose pas la question qu'il faudrait. On a un libellé de quelques lignes et une question double. De plus, il semble que nous

aurions plus d'un référendum si j'ai compris. Moi, c'est non. »

Jean Chrétien

M. Lévesque n'a pas posé honnêtement sa question. Il aurait dû demander d'abord, êtes-vous pour ou contre la séparation, et ensuite, une deuxième question, êtes-vous en faveur d'une association avec le Canada. C'est une fraude et une farce. C'est non.

Jacques Flynn

« La question référendaire suggérée hier constitue un aveu de la part du gouvernement du Québec qu'il n'a plus aucun espoir d'obtenir l'appui des Québécois pour mener à bien son projet de souveraineté-association. Parce que la souveraineté-association, c'est l'indépendance poursuivie le sénateur-ministre Jacques Flynn. Il trouve le préambule étrange et la question enchevêtrée. Si le gouvernement du Québec voulait absolument un préambule alors, comme première question, il aurait dû demander aux citoyens si, oui ou non, ils étaient d'accord avec la souveraineté-association. »

Donald Johnston, député libéral fédéral

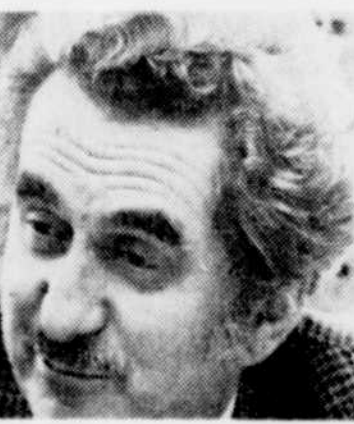
« La question aura comme réponse un non sans équivoque. Il qualifie de « truc psychologique » la mention d'un second référendum pour soumettre à l'approbation des Québécois tout changement constitutionnel. »

Eugene Whelan

« C'est le commencement d'une forme de fraude et les Québécois vont voter contre ça. Le premier ministre Lévesque a effectué un recul stratégique pour tenter d'obtenir l'appui des Québécois. »

Jean-Luc Pépin

M. Jean-Luc Pépin, note qu'il s'agit d'une demande de mandat pour négocier et non pour réaliser. Il constate que si l'on n'obtient pas ce mandat, cela permet plus facilement de rester au pouvoir. Dans ce cas, on fait un second référendum sur la réalisation de l'indépendance. Il espère que l'intuition de M. Claude Ryan, chef du Parti libéral du Québec, au sujet d'un « Non » à répondre au référendum quelle que soit la question, puisse l'emporter. M. Pépin estime que les gens ont d'ailleurs trop tendance à croire que le référendum va clarifier les choses une fois pour toutes. Il a rappelé que le rapport Pépin-Roberts notait que si la sécession survenait, ce serait à la suite de tout un processus, dont le référendum ne serait qu'un maillon.



Jean-Luc PEPIN

CE QU'ILS PENSENT DE LA QUESTION

les sportifs

Claude Ferragne, sauteur

Claude Ferragne saute tout de suite dans le vif du sujet. « Je ne suis pas surpris de la formulation de la question. Elle est honnête et ne crée pas de confusion. Elle est claire et précise. Il dit qu'il est déjà "branché", mais qu'avant de faire savoir publiquement où il mettra le crochet, il préfère attendre un peu.

Réjean Genois, joueur de tennis

Il s'attendait à une question plus courte, sans préambule, mais il trouve normal qu'un gouvernement mette toutes les chances de son côté. C'est à lui le service. Finalement, le joueur de tennis croit que la question n'a pas d'importance, compte tenu que les partisans du oui et du non sont déjà retranchés dans des camps bien identifiés: "le coeur contre la peur". Réjean Genois dit que dans les semaines à venir, il décidera de l'à-propos de se prononcer publiquement bien que, personnellement, il ait choisi depuis longtemps entre le coeur et la peur.

Réal Cloutier, joueur des Nordiques de Québec

Le hockeyeur de Saint-Emile admet tout de suite qu'il s'agit d'un dossier d'une ampleur considérable. « Compte tenu de l'importance de cette question, je préfère l'étudier et réfléchir avant de faire quelque commentaire que ce soit ou encore de me prononcer publiquement. » Réal Cloutier avoue par contre qu'il est vivement intéressé par ce débat et ces problèmes politiques, « secteur où j'en ai encore beaucoup à apprendre », dit-il.

les spécialistes

Professeur Léon Dion, politologue

Une question suffisamment claire, pour être jugée à sa face même, n'a pas besoin d'un préambule. Ce préambule est d'autre part une injustice aux forces de l'opposition qui n'auront pas le privilège de faire ainsi connaître leurs objectifs. Le débat référendaire, à l'Assemblée nationale comme à l'extérieur, ne devra pas chercher à savoir s'il y a adhésion à cette question mais si la question, telle que libellée, est suffisamment claire pour répondre en connaissance de cause. En somme, une question non significative, ambiguë, aléatoire pour les gens qui seront dépendants de l'opinion des comités parapluie pour se faire une idée. Le professeur Dion décèle, par ailleurs, une faute technique dans la partie du préambule qui porte sur la souveraineté: la souveraineté ne se négocie pas, elle se prend, d'une façon ou d'une autre... vient ensuite la négociation. Enfin, il n'est pas juste de parler d'une nouvelle entente avec le reste du Canada... parce qu'il n'y a jamais eu d'entente dans le passé.

Vincent Lemieux, université Laval, politologue

Pas encore fixé quant à sa réponse. Préfère ce type de proposition à une autre qui aurait réclamé le mandat de réaliser la souveraineté-association. Dans les circonstances, le PQ, compte tenu de sa cote de popularité à la baisse, se devait de formuler une question "plus douce". La question était déjà là, à la page 84 du livre blanc sur la souveraineté-association. De toute façon, le PQ devra compter sur un "oui" massif pour s'engager, en position de force, dans une telle ronde de négociation.

Me Gérard Beaudoin, constitutionnaliste et ex-membre de la Commission Pépin-Robarts

« Je n'ai eu aucune surprise sur le plan de la question. Personnellement, j'aurais préféré une question de substance comme celle-ci: "Êtes-vous favorable au projet de souveraineté-association tel qu'élaboré dans le livre blanc du 1er novembre 1979?" Ma position comme membre de la Commission Pépin-Robarts est bien connue. Je suis favorable au fédéralisme renoué dont nous avons tracé les grandes lignes dans le rapport Pépin-Robarts. Je suis pour une nouvelle constitution fédérale pour garder le Canada uni. »

les francophones hors Québec

M. Jean Rioux, directeur de la Fédération des Franco-Colombiens

« Je ne crois pas que la question soit si importante. Il ne s'agit que d'une question académique où on demande aux gens d'exprimer leurs opinions sur la possibilité de discuter de l'affaire. Nous avons un grave problème au Canada. Il ne faut pas essayer de faire comme l'autruche et de se cacher la tête dans le sable. Pour M. Rioux, il vaut mieux discuter de cette affaire le plus tôt possible car les deux

parties ne se parleront peut-être plus dans cinq ou dix ans, à cause de la polarisation qui se sera produite. »

Jean-Claude LeBlanc, président de la Société des Acadmiens du Nouveau-Brunswick

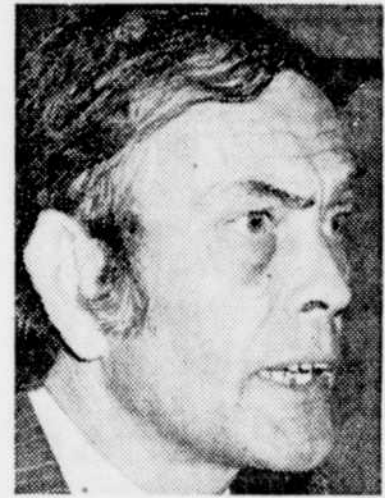
Le gouvernement Lévesque a fait preuve d'intelligence sur le plan stratégique. La question est raisonnable, elle laisse présager une période de négociation plus longue que prévue, une plus grande patience de la part du PQ. Le

deuxième référendum est tout à fait souhaitable.

M. Donald Cyr, directeur général de la Fédération des francophones hors-Québec

« On connaît très bien les enjeux, on vous encourage à participer au débat. Ce n'est pas à nous de dire si la question est claire et précise. Nous allons respecter pleinement la décision des Québécois, qu'elle soit positive ou négative. »

les hommes d'affaires



Ghislain DUFOUR

M. Ghislain Dufour, vice-président du Conseil du patronat

« La question n'est pas bonne et devrait plutôt porter sur le changement de statut politique du Québec au lieu d'un mandat de négocier. Le CPQ recommandera de répondre non à la question. »

M. Jean-Paul Létourneau, vice-président de la Chambre de commerce de la province de Québec

M. Létourneau n'avait aucun commentaire à formuler pour le moment. L'organisme prendra position dans les semaines à venir.

M. Michel Rose, président de la Chambre de commerce de Granby

D'après M. Rose, le gouvernement n'avait pas d'autres choix pour formuler la question du référendum. « Stratégiquement, il ne pouvait faire autrement. Il y a des questions qu'on peut formuler pour avoir un oui ou un non », dit-il. A savoir s'il répond oui ou non à la question, M. Rose s'est interrogé si on peut refuser de donner à quel qu'un un mandat de négocier.

Pour sa part, M. Boulet répondra non à la question dévoilée hier.

Guy Desmarais, président de la Chambre de commerce de Montréal

« Nous ferons connaître notre position officiellement le 9 janvier. Notre réaction préliminaire est cependant celle-ci: la question est équivoque car, d'un côté, on veut 100 pour 100 de souveraineté, c'est-à-dire 100 pour 100 des lois, 100 pour 100 des impôts et 100 pour 100 des activités extérieures. D'un autre côté, on veut maintenir tous les avantages du système monétaire actuel et tous les bienfaits économiques. C'est irréaliste de penser qu'on puisse conserver tous les avantages des deux systèmes alors que plus des deux tiers de la force économique se trouvent entre les mains de l'autre partenaire et que, par ailleurs, on n'aurait aucune représentation politique dans le gouvernement canadien. En tant qu'hommes d'affaires, nous pensons que le Québec va négocier en position de faiblesse et qu'il est irréaliste de croire que nous pourrions maintenir ou améliorer nos conditions économiques. En outre, il est évident que nous nous dirigeons vers des négociations très longues, dures, frustrantes, sans aucun échecancier, avec un ou plusieurs référendums, c'est-à-dire vers une période d'incertitude prolongée. »

M. Albert Boulet, président de La Solidarité

M. Boulet estime que la formulation de la question n'est pas bonne et aurait dû être: "Désirez-vous l'indépendance du Québec?"

le monde médical et social

Dr Augustin Roy, président-secrétaire général de la Corporation des médecins du Québec

La question réclame un mandat pour négocier l'indépendance, non pour la réaliser. Une question habile et embêtante à la fois. Tout le monde est pour la vertu. Il est prématuré de répondre oui ou non, sans connaître au préalable la position des autres partis. Refuser une telle proposition, ce serait être masochiste. Personne ne peut refuser l'accès à l'égalité et personne ne peut refuser un mandat susceptible d'apporter au Québec des con-

ditions plus avantageuses. Comme Québécois bien enraciné, selon ma conscience, je devrais répondre "oui". Ce qui n'implique pas que je suis prêt pour autant à accorder un mandat pour réaliser l'indépendance.

Paul Pleau, président de l'Association des hôpitaux du Québec

C'est une bonne question. Sans surprise. Claire. Une question loyale qui permettra aux gens de répondre, sans problème, par un oui, ou par un non. Les options étaient déjà clairement posées dans le livre blanc sur la souveraineté-association.

les religieux

Révérant Allen Goodings, évêque de l'Eglise anglicane de Québec

« Je préfère attendre de prendre connaissance de la version anglaise de la question et je veux prendre le temps de réfléchir au moins une journée avant de prendre position. »

les éducateurs

Gilles Boulet, président de l'université du Québec

Dans l'évolution actuelle de la pensée des Québécois face à ce

problème politique, la question posée par le gouvernement me semble la bonne. J'aurais tendance à répondre oui. »

Jean-Guy Paquet, recteur de l'université Laval

M. Paquet nous renvoie au directeur des relations publiques de l'université Laval, M. André Desmarais, qui nous tient les propos suivants: « Une prise de position de M. Paquet, à titre de recteur de l'université Laval, engagerait la responsabilité de l'université. Comme le débat n'a pas eu lieu sur cette question à l'université, M. Paquet préfère réserver ses commentaires. »

M. Larkin Kerwin, ex-recteur de l'université Laval

« Je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance de la question. Je préfère réserver mes commentaires pour la semaine prochaine. »

les maires



Louis LABERGE

Louis Laberge, président de la FTQ

Il estime que la question est très claire et qu'elle permettra à la centrale d'amorcer une réflexion collective sur la "question nationale". Il refuse pour l'instant de répondre à la "question", préférant attendre le congrès spécial de la FTQ, au printemps.

Yvon Charbonneau, ancien président de la CEQ

Il refuse de commenter.

Norbert Rodrigue, président de la CSN

C'est une question à laquelle on pouvait s'attendre. Elle lui apparaît réduire le débat au seul projet politique dit de "la souveraineté-association". Elle sera analysée plus fondamentalement lors d'une réunion spéciale du Conseil confédéral à la fin de mars ou au début d'avril prochain. Il refuse pour l'instant de répondre à la question. « Nous allons répondre collectivement », a-t-il dit.

Jacques O'Bready, maire de Sherbrooke et président de l'Union des municipalités du Québec

« C'est une drôle de question... elle comporte trop d'incertitude. La majorité des gens vont être très confus. Il semble que ce que le gouvernement veut, c'est un mandat de négocier; il n'y a pas beaucoup de monde qui peut dire non à ça. Je ne peux me prononcer si vite sur un oui ou un non; je veux y penser... »

les minorités

Truong Dinh Phu, président de l'Association vietnamienne de Québec

« Je crois que c'est trop long, une phrase ou deux auraient été préférables. C'est difficile à interpréter pour les gens ordinaires. Mon vote est secret. »

Luciano Dorotea, président de la Confédération des associations culturelles et linguistiques de Québec

« Nous désirons être informés de toutes les options, et la question fait référence à une de ces options. Nous ne prendrons aucune position officielle, et à titre personnel, je ne prends non plus aucune position. »

Arsénio Fernandez, président de l'Association latino-américaine de Québec

« C'est une très bonne question, complète et ouverte. J'ai toujours cru qu'il y aurait un deuxième référendum, car l'indépendance, c'est long à faire comprendre. Personnellement, je vais voter pour les Québécois, pour le oui. »

Me Alex Paterson, co-président du Positive Action Committee

« C'est une question très compliquée. Une vraie question d'examen d'université. Elle fait appel à trop de principes pour la population en général. Je l'aurais préférée plus simple, plus claire. Ce sera "non". Aucun fédéraliste ne peut donner un tel mandat. »

Giovanni Molina, président du Congrès national italo-canadien

« La question n'est pas assez claire. Elle est trop complexe. Je la comprends difficilement alors que je m'intéresse depuis toujours à la politique. Par ailleurs, elle n'entre pas assez dans des détails concrets comme par exemple les passeports. Il est encore trop tôt pour le dire. D'ailleurs, en tant que président du congrès, je n'oserais pas me prononcer. »

Piero Budai, rédacteur en chef du Corriere Italiano

« Politiquement, la question est claire et honnête. Je ne me prononcerais pas car je n'ai jamais voté ni en Italie ni ici. »

Constantinos Petrogiannis, directeur de la Communauté hellénique de Montréal

« Je préfère attendre la réunion de notre exécutif demain, samedi, avant de faire connaître notre position. »

Jack Kantrovitz, directeur exécutif du Congrès juif canadien

« Le Congrès juif (qui regroupe 700 organisations membres au Québec) a préféré ne pas prendre position officielle sur le référendum jusqu'à maintenant. Cependant, le comité des relations communautaires se réunit vers la fin de la semaine prochaine pour étudier cette question et émettre peut-être alors une déclaration. »

les syndicalistes



Paul-Emile DALPÉ

Paul-Emile Dalpé, président de la CSD

La question ne lui semble pas suffisamment claire car elle ne permettra pas de "préciser l'état d'âme de la population" sur la question nationale. Il se refuse de répondre à la question à cause de la neutralité que s'est imposée sa centrale, eu égard à la politique partisane.

Jean Gérin-Lajoie, directeur québécois des Métallurgistes unis d'Amérique

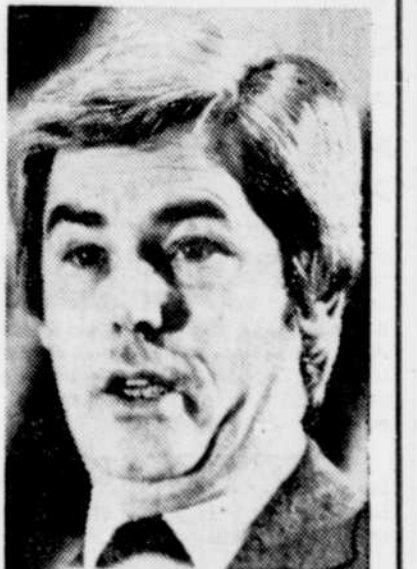
Il est "extrêmement favorable" à la question. Il fait remarquer qu'elle aurait pu être formulée de 1.000 façons différentes et que celle retenue est excellente. Personnellement, il répondra "oui".

Marcel Thériault, président du Syndicat de professionnels du gouvernement du Québec

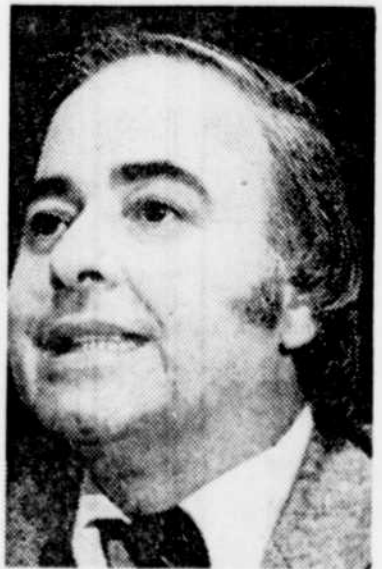
La question lui apparaît "correcte", en ce sens qu'elle s'inscrit parfaitement dans la ligne du programme politique du gouvernement. Même si la question lui apparaît bien posée, il se refuse d'y répondre publiquement.

Robert Gaulin, président de la CEQ

Il refuse de se prononcer en raison de la décision du dernier congrès de la CEQ de ne pas s'impliquer dans le débat référendaire. A titre individuel, il se donne six mois pour y penser.



Robert GAULIN



Norbert RODRIGUE

Agréable expérience scientifique pour 80 écoliers

par Elyette CURVALLE

"A chaque fois qu'on avait une activité, on avait beaucoup de choses à faire et beaucoup à apprendre. Ça m'a fait découvrir des choses que je ne savais pas", dit d'une petite voix, Sylvie Asselin, 10 ans, une élève de l'école primaire Saint-Jean-Baptiste, rue Saint-Jean, à Québec.

Sylvie est l'un des 80 enfants de l'élémentaire qui ont, pendant trois mois, expérimenté des phénomènes scientifiques à leur portée et de leur choix (fabrication du savon, dissection d'une grenouille, utilisation du microscope, familiarisation avec l'électricité, etc.). En tout, 10 activités sur un choix possible de 57.

Ces expériences ont été faites sous la direction de Margot Allen, une

jeune femme dont les trois enfants fréquentent l'école Saint-Jean-Baptiste et qui pouvait, de par sa formation, conseiller, guider et renseigner les enfants sur toutes ces expériences très simples visant à leur montrer le fonctionnement de ce qui fait leur vie quotidienne (phénomènes simples sur lesquels bien des adultes ne se sont jamais posés de question).

Ce projet a été réalisé à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant et d'une subvention accordée par la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant à tout projet présenté en autant qu'il soit pour l'enfant. Le projet de l'école de la rue Saint-Jean, lacération du "Club Science", a reçu une subvention de \$1,500. De cette somme, \$800 ont été dépensés en achat de matériel pour les expériences qui ont eu lieu deux fois par

semaine, après les cours, de 15h30 à 16h30, et qui accueillait de 12 à 14 enfants par soir.

Savon et bière

Sur la liste de 57 possibilités qui leur étaient proposées, les enfants en ont retenu 12.

L'expérience qui a recueilli le plus de suffrages est la fabrication du savon, suivi de la dissection d'une grenouille et... de la fabrication de la bière. Venaient ensuite l'examen médical (les enfants ont ausculté le cœur, les poumons, ont fait des tests de daltonisme); l'étude microscopique les a ravis et surpris. Surprise de voir un cristal d'un produit aussi quotidien que le sel de table et qui, grossi, "ressemble à de la glace", s'est écrite une petite fille.

L'inversion de la lumière par un jeu de miroir, l'écriture inversée, un électro-aimant fait à partir d'un accumulateur et de fils de cuivre, la fabrication d'un instrument de musique: une guitare à une corde (un bout de bois, un clou, une vis, une corde de guitare) et une flûte de Pan à partir d'un tuyau d'arrosage... des expériences sur l'électricité avec ampoules, accumulateurs, conducteurs... constituaient le reste des activités.

Une exposition réunissait, hier, quelques-uns des résultats de ces expériences présentées par les enfants qui les avaient réalisées.

Les enfants avaient le droit de choisir plusieurs activités et chacun avait réuni les deux ou trois qui correspondaient le mieux à ses intérêts. Norman Thérberge avait choisi examen médical, microscope et dissection; et Jeremy Allen: microscope, dissection, miroirs et électricité.

"Les enfants posaient des questions très simples sur le fonctionnement des objets, la fabrication et les phénomènes de leur vie quotidienne", expliquait Margot Allen.

Il s'agissait, avec ce projet qui, par ailleurs, se poursuivra, puisqu'il reste le matériel et la salle qui lui avait été consacrée, d'éveiller les jeunes à une curiosité scientifique. Ces activités impliquaient en outre d'autres domaines d'enseignement, tels que les mathématiques, la lecture, etc...

Quant aux enfants, ils avaient l'air sérieux de ceux qui ont réussi, presque tout seuls, à inverser la lumière, à fabriquer du savon, un aimant, une sonnette, une flûte de Pan... et à savoir et expliquer à l'adulte qui prenait des notes, comment ça marchait.



Jérémy Allen: les merveilles du microscope.

Le Soleil, Jean Vallières

Autre enquête de la CECO à Québec

(PC) — Trois commissaires de la Commission de police viennent de recevoir le mandat d'enquêter sur "un réseau qui se serait adonné à une série d'activités criminelles dans la région de Québec", a annoncé, hier, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard.

Les trois enquêteurs sont le juge Gilbert Morrier, de la Cour des Sessions de la paix, M. Bernard Desnoyers et Me Raymond Boily.

Le juge Gilbert Morrier a été nommé président de la CECO et il succède ainsi au

juge Denys Dionne. Le ministre de la Justice a fait part de cette nomination, avant-hier.

Agé de 40 ans, M. Morrier est un expert en fraude commerciale. Reçu avocat en 1964, il a été nommé procureur de la Couronne en 1967.

Les trois commissaires devront soumettre leur rapport au Procureur général le 30 septembre 1980 au plus tard.

Le mandat des trois membres de la CECO a été adopté par le conseil des ministres à sa réunion de mercredi.

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue jeudi le 20 décembre, en page C-12 de ce journal. Vous auriez dû lire:

**NOIX MELANGEES
AU CHOIX
SAC CELLO DE 1 LB**

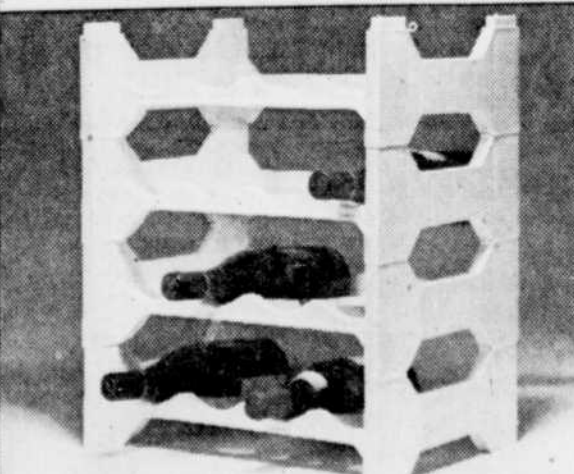
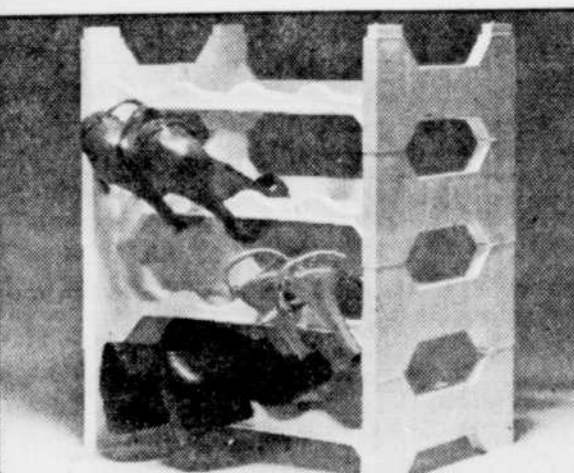
1.98

STEINBERG

Maifleur

**une saveur
SUPÉRIEURE**

**CHARCUTERIES
JAMBONS**



Les unités de rangement modulaires

Pour ranger les bouteilles, les souliers ou ce qu'on veut. Unités empilables en plastique robuste. Nos photos montrent 4 unités assemblées. L'unité: \$3.89

ZIP

le prêt-à-apporter
du meuble design

Angle boulevard Hamel et Henri IV tel. 871 2221

Ouvert tous les soirs jusqu'à Noël (même le samedi)

Miracle Mart "SAMEDI D'ÉCONOMISER"

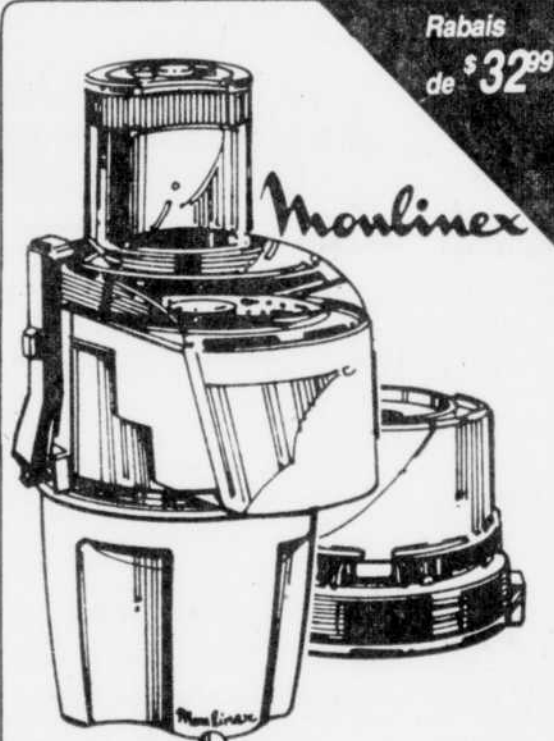
Demain dès
9 h.

au Miracle Mart du Centre commercial **Lebourgneuf**
Soyez là dès 9 heures du matin, demain samedi, car ces super spéciaux de "9 heures" s'envoleront vite! Les quantités sont limitées.



AURORA
ORD. 49.88

Piste de course Mario Andretti. Beaucoup d'action pour les jeunes amateurs. Le jeu comprend: voitures, estrade, garage et bien d'autres accessoires. (Quantité limitée)



ORD. \$69.99

\$37.00
CHACUN

QUANTITE LIMITEE

C'est le temps de vous offrir votre robot Moulinex qui accomplit des merveilles dans la cuisine. Profitez de cette offre maintenant.

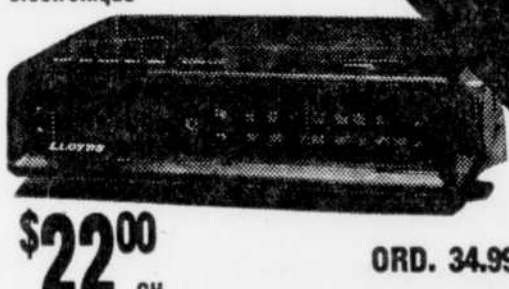


ORD. 10.00
\$5.00
CH.

CHEMISES

"Collection d'or", fabriquées par FORSYTH exclusivement pour Miracle Mart. Coupe régulière ou cintrée. Gr. 14 à 16 1/2. Disponibles en blanc, bleu, beige ou ivoire. (Quantité limitée)

LLOYD'S RADIO-HORLOGE AM/FM électronique

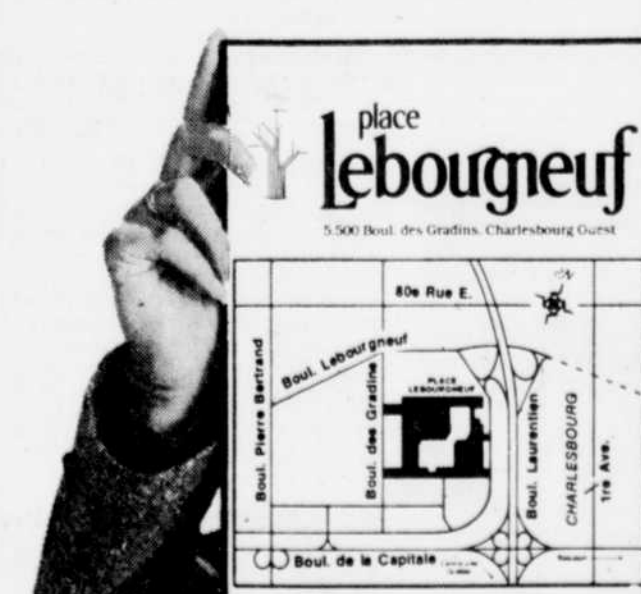


\$22.00
CH.

ORD. 34.99

• Affichage de l'heure par diode lumineuse • Répétition de sonnerie • Eveille au son de la radio ou du vibreur • Préréglaage d'arrêt automatique de 59 minutes • Variateur d'éclairage. (Quantité limitée)

"SAMEDI D'ÉCONOMISER"
Hâtez-vous, les quantités sont limitées!



Place Lebourgneuf 5500 boul. des Gradins
Vous pouvez utiliser vos cartes Visa ou Master Charge

